

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de juin à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux juin deux mille dix-huit, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,

M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE, Mme COMAYRAS (à partir de 19h40), M. DRINE, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, M. HITACHE, Adjoints au Maire, M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme BOUR, Mme GOURSONNET, (à partir de 19h15), M. MUSQUET, M. VAZ, M. CARRE, Mme SEGURA, M. RAMOS, M. BRAMY, M. SOUBEN, M. BARRES, M. MIGNOT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

M. VILTART, Adjoint au Maire, (procuration à Mme CERRIGONE), Mme COMAYRAS, Adjointe au Maire, (procuration à Mme LEMARCHAND jusqu'à 19h40), Mme ROUSSIERE, Conseillère Municipale, (procuration à Mme BOUR), M. THEVENOT, Conseiller Municipal, (procuration à M. RUBIO), Mme BUFFET, Conseillère Municipale, (procuration à M. MIGNOT), Mme DELMAS, Conseillère Municipale, (procuration à M. SOUBEN), Mme TANSERI, Conseillère Municipale, (procuration à M. BARRES), M. GAY, Conseiller Municipal, (procuration à M. BRAMY), Mme MILOT, Conseillère Municipale, (procuration à M. RAMOS),

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

M. KAMATE, Adjoint au Maire, Mme CAN, Mme GONCALVES, Mme HAMIDI, Mme SURENDIRAN, M. AMRANE, Mme MOHANANDAN, Conseillers Municipaux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme. SEGURA ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le quorum étant atteint, je vous propose de commencer cette quatrième séance du Conseil municipal de l'année 2018.

Je vous donne lecture de la liste des excusés et procurations.

Un vœu sera examiné en fin de séance, concernant la vente de logements sociaux... Patricia BOUR lève la main.

MME PATRICIA BOUR :

Catherine ROUSSIERE a donné procuration normalement. (*Coupure de son.*)

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

(...) d'accord, Christine COMAYRAS arrive.

Un vœu a été déposé par l'opposition concernant la vente globalement des logements sociaux mais notamment de SSDH qui a fait une annonce. Nous allons en parler, effectivement, c'est un vrai sujet. Vous vous souvenez que je m'étais opposé à la vente du patrimoine d'OPIEVOY à SSDH ; l'Etat et notamment le préfet de Région étaient passés en force. On voit bien que nos arguments étaient les bons, puisqu'à peine sont-ils propriétaires du patrimoine d'OPIEVOY qu'ils en vendent une partie ; on voit bien que l'Etat s'est un peu précipité en la matière.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous proposons qu'Angela SEGURA soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- PROCÉDE à la nomination de madame Angela SEGURA, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 AVRIL 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») et 2 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 12 avril 2018.

1. MAINTIEN OU NON D'UN ADJOINT AU MAIRE DANS SES FONCTIONS
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit d'Haikal DRINE, qui n'a pas voté le budget lors de la dernière séance et qui s'est mis de lui-même en dehors de la majorité. C'est une règle, j'allais dire une règle universelle. Stéphane TROUSSEL lui-même, lorsqu'il a installé le Conseil départemental, avait prévenu ses partenaires, Les Verts, le Parti Communiste, que l'on vote un budget, sinon on sort de la majorité. Haikal DRINE a fait ce choix. Je considère qu'il a passé la ligne blanche, donc je vous demande de bien vouloir voter son exclusion de la majorité.

Monsieur SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Regrettant que le maire ait botté en touche à chaque question de son maire-adjoint, notamment sur l'approbation des propos tenus en Conseil départemental par son suppléant sur l'attribution du RSA en préférence nationale, nous tenons à rappeler qu'à l'évidente observation des débats au sein du Conseil municipal, la démocratie n'est pas la principale préoccupation du maire. J'en veux pour preuve l'absence de commissions, le refus de débattre sereinement, par exemple sur la Charte de l'Arbre, et d'autres ; à tel point que le maire oublie assez régulièrement de consulter ses propres conseillers de la majorité ou de noter correctement le vote des conseillers de l'opposition, ce qui est relevé dans le dernier compte-rendu par Anne-Marie DELMAS.

Nous avons fait remarquer à monsieur DRINE qu'il s'était fourvoyé et s'était trompé de camp. Nous soulignons ici le courage et la ténacité dont il a fait preuve, et vu la teneur de certains débats cela n'a pas dû être facile pour lui.

Nous voterons donc contre son maintien au sein de cette majorité car cette séquence prouve que nous avons raison. Monsieur DRINE n'y a pas sa place, il mérite bien mieux. Et encore félicitations, monsieur DRINE, pour cet exemple de courage politique !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En dehors de cet effet de manche... Vous avez le droit, c'est le lieu pour débattre, mais il y a des choses qu'on ne peut pas laisser dire.

Déjà, quand vous dites que je n'ai jamais pris position sur les « sorties », je crois que c'est ce que vous avez dit, de Vijay MONANY au Conseil départemental ; j'ai dit clairement que lorsque Vijay MONANY est au Blanc-Mesnil il est le directeur de cabinet du maire, il fait ce que le maire lui demande ; lorsqu'il est au Département, il est conseiller départemental, il a le droit de s'exprimer comme tout autre conseiller départemental. Après, on est d'accord ou pas, c'est comme cela, c'est la vie démocratique. Je n'ai jamais varié d'un iota sur ce point, j'ai été clair depuis le départ. Voilà ma réponse.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Monsieur le Maire, je n'ai pas dit « sorties », j'ai dit « les propos tenus en Conseil départemental » et je m'adressais à vous parce qu'il était quand même votre suppléant.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais il est élu en tant que tel. C'est la démocratie, il a le droit de s'exprimer, monsieur SOUBEN ! Comme vous avez le droit de vous exprimer aujourd'hui. Je ne vois pas pourquoi on bâillonnerait un conseiller départemental. C'est quoi cette histoire ? Il n'aurait pas le droit de s'exprimer ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je n'ai pas dit cela, j'ai dit qu'on attendait votre prise de position sur ses propos.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Eh bien vous l'avez : Vijay MONANY a le droit de s'exprimer au Conseil départemental comme il l'entend et cela n'engage que lui, cela ne m'engage pas en tant que maire. En revanche, quand il est au Blanc-Mesnil et directeur de cabinet du maire, là oui, c'est moi le chef et il fait ce que je lui demande. D'ailleurs, c'est le cas.

Je propose, s'il n'y a pas d'autre intervention, que nous passions au vote.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous ne participons pas au vote.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai noté monsieur SOUBEN, qui vote contre, ou pas ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je peux répéter : nous votons contre son maintien. Sur le maintien ou non ? Nous votons contre son maintien parce que nous estimons qu'il n'a pas sa place dans cette majorité.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc nous sommes tous d'accord, sauf monsieur HITACHE.

M. ABDELSALEM HITACHE :

Et monsieur KAMATE qui a donné procuration.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, monsieur KAMATE n'a pas donné de procuration. En avez-vous une ? Non, il n'a pas fait le nécessaire, désolé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix POUR, 1 voix CONTRE (monsieur HITACHE),

Les groupes « Blanc-Mesnil au cœur » et « Vert et Ouvert » ne prennent pas part au vote,

- SE PRONONCE sur le non maintien de monsieur Haikal DRINE dans ses fonctions de 11^e adjoint.

M. HAIKAL DRINE :

Monsieur le Maire, puis-je lire un petit texte ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr.

M. HAIKAL DRINE :

Merci. Permettez-moi aujourd'hui de m'exprimer sur ces quatre années que j'ai passées au sein de cette majorité. Je ne vais pas commenter ce vote mais cela reflète l'esprit de cette majorité : tous pour la monocratie.

Je ne vais pas m'étaler sur le passage de relais qui s'est opéré entre mon passage de cette majorité dans l'opposition, mon but est de préserver ce qui fait le Blanc-Mesnil, sa force, son identité, son âme, le bien-vivre ensemble, le respect de chacun, le progrès de tous.

La confiance entre nous s'est rompue en 2015, lorsqu'aucun membre de la majorité municipale ne m'a apporté son soutien quand j'ai reçu des menaces de mort ainsi que ma famille, sans doute à cause de ma position pour la non-privatisation des Maisons Pour Tous, mais peut-être aussi parce que certains ont encore du mal à se faire à l'idée que mon visage puisse refléter celui de la France du 21^e siècle.

Ceci m'a permis de me focaliser davantage sur le travail dans ma délégation.

Mon engagement politique n'a jamais été fondé sur de la politique politicienne mais sur des principes et des valeurs de solidarité, d'ouverture, d'innovation, de citoyenneté et de droit à l'expression.

Même si dès 2015, les divergences de la première heure m'amenaient à prendre la décision de quitter cette majorité, j'ai atteint le point de non-retour lors de votre non-condamnation des propos racistes tenus par le directeur du cabinet et des coupures drastiques dans le budget, particulièrement dans le volet social.

Mon engagement citoyen au sein de cette majorité est arrivé à bout, et j'ai reconnu mon impuissance à bouger des lignes.

Lors de notre investiture en 2014, j'avais la certitude de bien faire pour les habitants de notre Ville. Nous, les trois élus issus du Collectif Citoyens, étions là pour défendre les valeurs de notre République : la liberté, la fraternité et l'égalité. C'était le besoin exprimé alors par la population et c'est ce que j'ai tenté de faire au mieux ces quatre dernières années. C'est pour cela qu'ils nous ont fait confiance en 2014.

Concernant mon absence de travail (allez voir l'article du Parisien), même si je sais bien que la campagne de dénigrement, votre modus operandi préféré, va s'intensifier, je me dois de porter à la connaissance de mes collègues et des administrés les points suivants.

Dès mai 2014, j'ai procédé à un audit et transmis mon projet numérique pour cette mandature. J'ai permis la baisse de plus de 50 % de votre adhésion au syndicat informatique où vous et votre cabinet...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quelle honte !

M. HAIKAL DRINE :

... n'avez pu obtenir de résultats. J'ai respecté nos partenaires et coordonné en lien avec la DITN des phases de concertation. J'ai reformé à la DITN, en concertation avec les agents, pour plus d'efficacité et une optimisation des services rendus au fonctionnement de la collectivité.

J'ai permis la mise en relation qui a favorisé la rencontre avec le maire d'Hollywood Florida, en vous présentant à mes relations aux Etats-Unis, car comme chacun le sait ma vie personnelle et professionnelle se situe entre ces deux pays. Il ne s'agit pas uniquement d'une destination de vacances.

J'ai empêché la rupture de confiance et l'arrêt pur et simple du déploiement avec l'opérateur historique développant la fibre optique sur la Ville. Je tiens à la disposition de chacun et chacune des éléments étayant ces faits. Aujourd'hui, le territoire communal est couvert à 65 %, l'engagement est donc quasiment honoré.

J'ai contribué au développement des formations numériques, outils d'avenir en matière d'insertion, et permis la labellisation "Grandes Ecoles du Numérique", via cette formation et Madame HAMA, ici présente, peut en témoigner.

J'ai développé la solution Proxibuzz, primée par le Salon des Maires de France en 2015 et en 2016.

J'ai permis par le biais de mon activité outre-manche de mettre en place une coopération avec le Canada par la rencontre avec Mme Sylvie NORRIS, anciennement responsable des centres sociaux au Canada et membre du cabinet du Premier ministre canadien Justin TRUDEAU ; et une coopération avec plusieurs communes des Etats-Unis afin de valoriser notre Ville et travailler sur des projets sociaux, éducatifs et culturels.

La liste est longue, mais je tiens à votre disposition, monsieur MEIGNEN, tous les éléments qui affirment ce que je viens d'énoncer.

En revanche, je vous concède que je n'ai pas suffisamment assisté au bureau politique, instance anti-démocratique car ce n'est qu'un monologue : aucun point discuté ou soumis à arbitrage, une simple lecture finalement de l'ordre du jour du Conseil municipal, exercice que je peux aisément faire chez moi en ouvrant ma boîte aux lettres ou en recevant la police municipale avec un bon thé. Et puis, si l'on tente d'émettre un avis contraire, comme ce fut le cas lors de la réunion portant sur la sortie verbale de monsieur MONANY où quatre personnes ont condamné ses propos et s'en sont suivies des intimidations à leur encontre.

Vous devez compter avec moi jusqu'en 2020 ; je continuerai à défendre mes idées, même si je dois être seul pour le faire. Je plains mes collègues qui ne connaîtront peut-être jamais la joie de retrouver leur liberté de paroles et d'actes. Croyez-moi, vous avez tout à y gagner et en particulier votre dignité !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je n'avais pas l'intention de commenter mais il y a quand même un certain nombre de choses que je ne peux pas laisser dire, notamment votre visage qui reflète la France ! Mais qu'est-ce qui vous permet de dire cela ? Karim BOUMEDJANE, Rahnia HAMA, Amina KHALI, ont-ils un autre visage que le vôtre ? Cette majorité est multiple, elle représente tous les quartiers de la Ville, toutes les origines sociales ! Et c'était notre fierté. Vous en sortez, c'est votre choix, mais n'accablez pas les autres. Un peu de respect pour les élus de cette majorité !

Quant à votre travail, dans votre délégation, que dire ? C'est affligeant, ce que vous venez de dire ! Couverture de 65 % ? On sera à 50 % à la fin de l'année ! Vous connaissez très mal vos dossiers. Et si c'est le cas... Je vous prie de couper votre micro, c'est à moi de parler maintenant. Chacun son tour et c'est moi qui donne la parole dans cette enceinte... Vous venez de me couper la parole, c'est de l'impolitesse.

50 % à la fin de l'année et si c'est le cas, c'est parce que j'ai repris le dossier en main il y a un an déjà. On vous a écarté de ce dossier, vous n'étiez plus aux réunions parce que cela n'allait pas assez vite. Alors, arrêtez de donner des leçons. Vous avez perçu, même si vous étiez soi-disant en désaccord depuis longtemps avec nous... Cela ne vous a pas empêché de percevoir une double-rémunération : une d'adjoint et une en tant que représentant du groupe au SII.

Ayez un petit peu la reconnaissance du ventre.

On se quitte, très bien, c'est votre choix, encore une fois, même si... Je suis tellement intolérant que vous vous êtes présenté aux régionales sur une liste opposée à la mienne, vous n'avez pas été exclu pour autant.

Nous avons été très patients avec monsieur DRINE qui, comme il l'a dit lui-même, n'a jamais participé, n'a jamais pris part aux réunions, donc il ne pouvait pas savoir s'il y avait un dialogue ou pas. Qu'est-ce qui vous permet de dire qu'il n'y a pas de dialogue au sein du bureau politique ? Vous n'y êtes pas ; pas plus qu'aux autres réunions. On va arrêter là.

Je constate que vous avez franchi la ligne continue en ne votant pas le budget, en plus sous un argument qui n'est pas bon. Si vous aviez suivi les formations qui sont mises à votre disposition vous sauriez lire un budget et vous verriez que le budget Solidarité n'a pas baissé. Donc, même cet argument-là n'est pas bon.

Nous arrêtons là, nous prenons acte, vous sortez de la majorité. J'espère que vous serez un peu plus présent sur les bancs de l'opposition que vous ne l'avez été sur les bancs de la majorité. Après, le reste, c'est un débat démocratique.

Karim BOUMEDJANE. Le public ne manifeste pas, merci.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Un petit mot, monsieur le Maire. Haikal DRINE, tu nous interpelles et tu m'interpelles dans tes propos. Je trouve que c'est regrettable, quand un de nos collègues quitte la majorité. J'ai une pensée pour James JULIE qui est un ami. Je ne peux pas te laisser parler en mon nom. Il y a une démocratie, quand je suis en désaccord sur certains sujets (c'est un groupe, nous avons des divergences, des différences) je l'exprime, entre quatre murs, à qui de droit. Donc, je ne peux pas te laisser dire cela, en tout cas en mon nom. Aujourd'hui, tu fais un autre choix, je le respecte complètement, Haikal.

Les propos que tu pointes du conseiller départemental : je pense que monsieur le Maire a expliqué sa position, elle me va. Je reste solidaire évidemment de la majorité municipale, je regrette que tu la quittes mais tu restes fidèle à tes convictions, je l'entends. Je te souhaite bonne route et peut-être à bientôt sur le terrain.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

S'il vous plaît, le public ne manifeste pas. Nous passons au point 2.

M. HAIKAL DRINE :

Juste, Karim, je te remercie, je respecte ton choix. En revanche, monsieur le Maire, sur la fibre optique, vous avez récupéré le dossier il y a un an. Vous pouvez demander à monsieur DELANNOY et à monsieur MANASSERO, vous leur avez imposé un autre opérateur, parce que certes ils n'allaient pas vite, mais il y a une réglementation à suivre et vous vouliez directement vous immiscer dans ce dossier pour vous dire que c'était vous qui aviez fait la fibre optique.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais bien sûr ! Monsieur DELANNOY était dans mon bureau récemment d'ailleurs.

M. HAIKAL DRINE :

Il n'y a aucun problème.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais oui... Nous passons au point suivant qui est le remplacement de monsieur DRINE.

2. ELECTION DU 11EME ADJOINT AU MAIRE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je pense que c'est un vote à bulletin secret.

Je propose pour remplacer monsieur DRINE que Julien CARRE devienne adjoint aux Finances et aux Nouvelles Technologies. Il était aujourd'hui délégué aux Finances.

L'opposition est-elle d'accord pour que l'administration compte les bulletins ? Voulez-vous un assesseur ? Non.

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à l'élection du 11^{ème} Adjoint au Maire, au scrutin secret à la majorité absolue, comme suit :

Nombre de conseillers appelés à voter : 45
 Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 11
 Nombre de conseillers ayant donné procuration : 5
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
 Bulletins nuls et blancs : 2
 Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 24

A obtenu :

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 24 voix
Monsieur Julien CARRE.
- PROCLAME élu monsieur Julien CARRE, 11^{ème} Adjoint au Maire.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je le félicite !

3. INDEMNITÉS DE FONCTIONS ALLOUÉES AU MAIRE, AUX ADJOINTS AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de voter les indemnités de maire adjoint qui vont avec la délégation et qui sont inchangées par rapport à la rémunération qu'avait monsieur DRINE, qui est la même que pour les autres adjoints.

Qui est pour l'adoption de ce point 3 ? Julien CARRE ne peut pas voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix POUR, 8 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert ») et 1 voix CONTRE (M. DRINE),

- SE PRONONCE sur la répartition de l'enveloppe globale permettant le calcul des indemnités individuelles, mais également sur les majorations pouvant s'appliquer aux indemnités individuelles.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est bien, monsieur DRINE vote contre l'indemnité de son successeur.

M. HAIKAL DRINE :

Un tout dernier point : je ne recevais aucune rémunération du SII.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si !

M. HAIKAL DRINE :

Non, je vous affirme que je ne recevais aucune rémunération. Vous pouvez contacter monsieur CHAUVIN.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va voir. Mais ce n'est pas grave, de toute façon elle était méritée, c'était comme ça.

M. HAIKAL DRINE :

Donc vous me prenez au mot. Il n'y a pas de souci.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va regarder.

4. DESIGNATIONS AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je propose que monsieur CARRE prenne exactement les mêmes représentations dans les organismes extérieurs que celles qu'avait monsieur DRINE, c'est plus simple. Nous sommes obligés de les voter une par une mais j'imagine que ce sera le même vote pour tout.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la levée du vote à bulletin secret pour les désignations au sein d'organismes extérieurs.

- **Représentation au Conseil d'Ecole élémentaire Jean Macé**

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'école de l'élémentaire Jean Macé à bulletin secret uninominal, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au Cœur » et « Vert et Ouvert » ainsi que monsieur DRINE ne prennent pas part aux votes,

Votants : 26

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 26

Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu :

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 26 voix
Monsieur Julien CARRE.
- PROCLAME élu monsieur Julien CARRE pour siéger au Conseil d'école de l'élémentaire Jean Macé.

• **Représentation au Conseil d'administration du Collège Cachin :**

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège Cachin, à bulletin secret uninominal, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au Cœur » et « Vert et Ouvert » ainsi que monsieur DRINE ne prennent pas part aux votes,

Votants : 26

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 26

Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu :

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 26 voix
Monsieur Julien CARRE.
- PROCLAME élu monsieur Julien CARRE pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Cachin.

• **Représentation au Conseil syndical du Syndicat mixte Système d'Information :**

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là, nous proposons monsieur RANQUET, avec monsieur BOUMEDJANE en suppléant.

Le Conseil Municipal,

- PROCÉDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein du Comité syndical du Syndicat mixte des systèmes d'information, à bulletin secret uninominal, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au Cœur » et « Vert et Ouvert » ainsi que monsieur DRINE ne prennent pas part aux votes,

Votants : 26

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 26

Nombre de sièges à pourvoir : 2

A obtenu :

- candidats présentés par la Majorité Municipale : 26 voix
Monsieur Jean-Philippe RANQUET, membre titulaire,
Monsieur Karim BOUMEDJANE, membre suppléant.
- PROCLAME élus monsieur Jean-Philippe RANQUET, membre titulaire et monsieur Karim BOUMEDJANE, membre suppléant pour siéger au Comité syndical du Syndicat mixte des systèmes d'information.

- **Représentation au Comité directeur du Comité de jumelage :**

Le Conseil Municipal,

- PROCÉDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein du Comité directeur du Comité de jumelage, à bulletin secret uninominal, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au Cœur » et « Vert et Ouvert » ainsi que monsieur DRINE ne prennent pas part aux votes,

Votants : 26

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 26

Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu :

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 26 voix
Monsieur Julien CARRE.

- PROCLAME élu monsieur Julien CARRE pour siéger au Comité directeur du Comité de jumelage.

<p>5. STATIONNEMENT – EXPÉRIMENTATION MISE EN PLACE D’UN DISPOSITIF DE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE SUR PLUSIEURS SECTEURS DE LA VILLE</p>
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous l’avons constaté, nous avons un problème majeur de stationnement dans la Ville, ce n’est pas nouveau, cela s’est accentué au cours des dix dernières années, et il fallait tenter quelque chose donc nous avons tourné cela dans tous les sens. Pour garder le stationnement gratuit sur la Ville, nous voulons rendre la voirie aux gens qui habitent le quartier. Pour ce faire, nous avons décidé de mettre en place des macarons sur quatre zones (je crois que vous avez eu le plan), en gros c’est autour de la gare RER B, au nord, au sud ; le centre-ville et au bord de l’aéroport du Bourget, le triangle délimité par l’autoroute A1 et l’aéroport.

Pourquoi ces zones-là ? Parce qu’elles seront sujettes très rapidement à une pression sur le stationnement. Je m’en suis ouvert aux gens de la Société du Grand Paris pour ce qui est de la ligne 17 qui arrivera face à l’aéroport du Bourget. Ils n’ont pas prévu suffisamment de stationnements, on a beau le leur dire ils considèrent que tout le monde doit venir à pied ou en vélo, ce qui ne sera jamais le cas évidemment. D’où l’idée de protéger les habitants du Blanc-Mesnil qui habitent dans cette zone pavillonnaire qui sera touchée prioritairement.

Autour de la gare, les zones pavillonnaires sont envahies de voitures un peu ventouses, les gens viennent se garer le matin, prennent le train, reprennent leur voiture le soir. Il est quasiment impossible de se garer ; ainsi que dans le centre-ville, pour d’autres raisons : la présence de la clinique, du laboratoire d’analyse.

Nous avons là quatre sujets majeurs sur lesquels nous allons faire un test.

Le principe est le suivant :

Les personnes qui paient la taxe d’habitation, qui sont en règle, ou qui ont un bail de location en règle, pourront aller à la Police municipale chercher un badge de résident. Les personnes en règle auront droit à deux badges par parcelle, qui leur donneront un accès gratuit illimité sur toute la zone où elles habitent (pas simplement dans leur rue).

Tout sera expliqué dans le journal de la Ville qui sort demain.

Les autres personnes devront prendre un disque. Il y aura des disques sous blister dans tous les journaux qui seront distribués demain. On mettra des disques à disposition à la mairie principale, à la mairie annexe et dans d’autres endroits de la Ville pour que les gens puissent se les procurer.

Ces disques donneront le droit de stationner une heure et demie partout dans la Ville, sans être importuné. Au-delà, il y aura un PV de 17 euros.

Nous faisons cela parce qu’aujourd’hui, notamment dans le secteur pavillonnaire, on souffre à cause de tous ces gens qui ont construit d’une manière inconsidérée, de tous ces gens qui ont bloqué leur garage pour en faire un logement, de tous ces gens qui ont cinq ou six camions et qui bloquent la voirie, et parfois toute une rue.

Donc, à un moment donné, il faut bien fixer les règles et permettre aux gens qui se comportent normalement, qui respectent le voisinage, d'avoir l'avantage de pouvoir se garer gratuitement et de manière illimitée, dans leur quartier.

Voilà le principe. Evidemment, nous faisons un test sur trois mois, du 1^{er} octobre au 31 décembre. Si cela fonctionne, nous l'étendrons ; si cela ne fonctionne pas nous mettrons des rustines, nous verrons comment nous pouvons améliorer les choses.

Pourquoi le 1^{er} octobre ? Parce qu'il faut le temps de réaliser ces badges, et surtout il faut laisser le temps aux habitants concernés d'aller chercher ces badges à la Police municipale. Puisque nous entrons dans une période de vacances, juillet-août, nous avons laissé en plus le mois de septembre pour que les riverains puissent aller à la Police municipale, où une personne sera dédiée à la délivrance des badges.

J'insiste sur le fait qu'il s'agit bien, et l'enjeu est là, de préserver le stationnement gratuit au Blanc-Mesnil, en tout cas pour les gens qui y habitent.

Je pense notamment à l'émergence de la gare RER B. A Aulnay, c'est payant, donc les Aulnaysiens viennent se garer, d'ailleurs la fréquentation est plus importante dans le parking qui se trouve sur la partie sud de la voie ferrée. A la gare de Drancy c'est difficile de se garer, donc les gens viennent chez nous. Ils viennent se garer notamment dans la zone pavillonnaire en face de Pierre Sémard et dans la zone pavillonnaire au sud de la voie ferrée.

Je vous laisse la parole, si vous souhaitez quelques précisions. Monsieur MIGNOT, et monsieur BRAMY ensuite.

M. DIDIER MIGNOT :

Plusieurs choses. Sur cette note, nous allons nous abstenir. Je vais essayer de donner quelques éléments. Mon propos n'est pas polémique. C'est un sujet complexe qui touche évidemment beaucoup de gens au Blanc-Mesnil mais pas seulement, c'est un problème qui d'ailleurs collectivement nous renvoie à la place de la voiture en Ville, à son utilisation. Y compris par-delà l'aspect Autolib', mais l'usage de la voiture, et le partage, l'utilisation des voitures... Le concept d'Autolib' me semblait intéressant. Je ne rentre pas dans les détails de l'arrêt du dispositif. Cela interroge ici, et partout, dans toutes toutes les villes de France où la zone est dense.

On entend la dimension expérimentale du dispositif, donc ce n'est ni un blanc-seing, ni une fin de non-recevoir à cette expérimentation, mais effectivement on en attend les premiers résultats. Bien malin d'ailleurs en France qui peut prétendre connaître la solution idéale en matière de stationnement.

La première question est : avez-vous fait une étude, par un cabinet spécialisé ou autre, qui permette d'étayer ou de ne pas étayer un certain nombre de dispositifs que vous allez mettre en place ? Nous l'avons fait auparavant. Mon propos est vraiment constructif. Nous avons deux types de situations sur les véhicules ventouses.

La première chose était ce que vous avez souligné, celle d'habitants qui se rapprochent des lieux de transport public. On avait cela près de la gare RER du Blanc-Mesnil et de celle de Drancy et aussi le long de la Nationale 2 puisque les gens venaient prendre le bus à cet endroit-là.

Les études nous disaient (on peut toujours trouver des exceptions) que ce sont des véhicules qui stationnent entre 6 heures 30 et 8 heures 30 le matin, qui utilisent les places laissées libres par les riverains qui sont partis eux-mêmes au travail pour la plupart, et ensuite ces véhicules sont récupérés entre 17 heures 30 et 19 heures 30. Les cabinets d'études disaient que ce sont des « ventouses utilitaires à la journée ». C'est le premier cas de figure des voitures ventouses dans les villes.

Le deuxième cas de figure, qui est de très loin le plus important, ce sont les riverains eux-mêmes. Pour des raisons liées à des aménagements que vous avez évoqués : des garages... Cela renvoie d'ailleurs à la question du logement parce que les jeunes qui veulent dé-cohabiter de chez leurs parents et qui ne disposent pas de logements sociaux, parce que c'est souvent la première étape pour dé-cohabiter, évidemment le garage se transforme en appartement quand ils veulent se mettre en couple. Ce sont des choses qui arrivent. Donc, l'aménagement des garages en d'autres fonctions que le garage. Et de manière importante, et nous l'avons tous vécu, c'est quelque part humain, le fait qu'ouvrir la porte de garage tous les soirs, la fermer, quand on a les enfants, la voiture, tout cela fait qu'on ne se gare pas dans son garage mais dehors. C'est la première cause de véhicules ventouses dans la Ville.

A cela s'ajoute un autre phénomène qui est aussi important et dont on entend parler régulièrement : les habitants veulent se stationner à tout prix près de chez eux ou juste à côté pour voir leur véhicule depuis leur habitation. Cela génère un stationnement sur les trottoirs de plus en plus important, voire des tentatives de privatisation de l'espace public. Nous découvrons au hasard de nos promenades dans le Blanc-Mesnil des plots posés ou des objets « réservant » l'emplacement de stationnement. C'est ce que les études appellent des « voitures ventouses de confort à durée indéfini ». C'est ce à quoi nous sommes confrontés en premier lieu dans notre Ville, mais pas seulement dans notre Ville.

Cette saturation de la part des riverains est facilement décelable. Quand il fait -10° dehors on s'aperçoit que les rues sont beaucoup moins occupées par les véhicules puisque les gens, pour ne pas le gratter le lendemain, rentrent leur véhicule. C'est une question importante parce que c'est la première cause, encore une fois, de voitures ventouses dans la Ville. L'intérêt général, ce n'est pas la somme des intérêts particuliers. Je pense qu'il faut raisonner à partir de là pour prendre des dispositions intéressantes. Cela se vérifie aussi le week-end : les rues et les trottoirs sont encombrés par les véhicules et ce ne sont pas les gens qui vont au travail qui encombrent les voiries et les trottoirs le week-end.

A la lecture du mémoire, on se pose une question : à quoi la réglementation que vous proposez sert-elle ? Soit on veut libérer de la place dans des zones où il est nécessaire de partager l'usage de la voirie, et je pense aux zones commerçantes ; dégager du stationnement près des transports collectifs ; soit on fait cela, soit on confirme les usages dérégulés que je viens d'évoquer, de confort, par l'augmentation de l'emprise des riverains sur la voirie publique. Cela revient d'ailleurs, de fait, à une privatisation résidentielle de la voirie.

La réglementation que vous proposez élimine, de fait, en limitant le stationnement à 1 heure 30, tous les habitants qui prennent leur véhicule pour prendre le RER à Sémard, par exemple, puisqu'à partir de 7 heures, le parking est d'ores et déjà saturé. Donc, évidemment, une personne qui va à la gare à 6 heures 30 ou 7 heures du matin, qui va poser son disque, ne sera pas de retour à 9 heures 30 pour libérer l'emplacement, donc cela élimine de fait tous ces gens qui viennent à la gare, et je pense que le rabattement en voiture vers les transports collectifs est un élément fort du développement durable et que justement près des zones de transport il faut développer les zones de stationnement permettant aux gens de se rendre dans les transports en commun.

On peut craindre – mais vous avez évoqué l'expérimentation – de toute façon, qu'il y ait un rabattement sur les rues adjacentes qui ne sont pas concernées par le périmètre que vous évoquez. Nous craignons aussi, pour être tout à fait clair, que vous utilisiez ce mémoire pour noyer le poisson de votre décision de supprimer le parking de la ligne RER B.

Pour les autres zones, hormis les zones de gare, si retenir deux véhicules par parcelle peut apparemment être un bon principe, c'est le mode d'attribution sans conditions qui pose peut-être problème, et la non-distinction du véhicule. Par exemple, les poids-lourds ne sont pas évoqués dans la note donc on ne sait pas de quels types de véhicules il s'agit.

Si tous les riverains ont un stationnement illimité pour deux véhicules, cela ne changera pas grand-chose. Cela ne fera qu'éliminer ceux qui au-delà de 1 heure 30, se glissent dans la très, très faible rotation, surtout le matin, laissée par les riverains dans les zones concernées, ce qui est contre-productif en particulier dans les zones commerçantes Centre et Nord –puisqu'elles sont dans le mémoire.

Je pose cela dans le débat parce que c'est une expérimentation, nous l'entendons, mais le sujet est très complexe. Par conséquent, je pense que l'expérimentation que vous proposez conforte en fait les usages déréglés des voitures ventouses de confort, au détriment des gens qui utilisent l'espace public pour se rendre dans les transports en commun mais qui ne pourront plus le faire. C'est un vrai sujet, il y a une expérimentation, nous allons en attendre les résultats, mais en l'état des choses nous nous abstenons sur cette question.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous l'avez dit, c'est très complexe. Merci de cette longue intervention qui apporte... J'entends bien qu'il doit y avoir débat sur le sujet, je ne prétends pas avoir la solution idéale. Simplement, nous avons réfléchi à plusieurs options. La première option est que nous voulons que le stationnement reste gratuit. Après, je ne pense pas que l'on va favoriser le stationnement de confort, etc. L'objectif n'est pas là.

Pour répondre à votre première question, c'est la Police municipale qui a fait l'étude, qui a regardé, qui a tourné, qui connaît bien la Ville.

Ensuite, sur votre interrogation : oui, les gens vont se garer juste après la zone... Evidemment, l'idée après l'expérimentation, est d'étendre pour ne pas prêter le flanc à ce genre de choses.

Je pense que l'expérimentation a le mérite d'exister. Nous ne pouvions pas laisser les gens comme cela, donc nous tentons quelque chose. Aujourd'hui, les échos que j'ai, c'est que cette mesure est attendue. Nous verrons, parfois on croit bien faire et on se trompe.

C'était attendu, nous allons tenter, si les gens sont contents, s'il y a quelques petites améliorations à apporter nous le ferons, si c'est complètement à côté de la plaque nous arrêterons et nous essaierons de trouver autre chose. Je ne suis pas un ayatollah du stationnement. On va regarder.

Vous parliez des véhicules utilitaires, etc. ; vous savez que par arrêté municipal on ne peut plus garer un véhicule de plus de 3,5 tonnes au Blanc-Mesnil. D'accord... Mais déjà cela. Il reste les gens qui ont cinq ou six voitures de transport, camionnettes et autres, qui posent problème dans certains cas. J'ai connu une époque (vous aussi peut-être puisque nous sommes à peu près aussi anciens au Blanc-Mesnil, moi peut-être un peu plus mais c'est le privilège de l'âge) où quand on avait une société de transport on avait un terrain, on garait les véhicules sur le terrain de l'entreprise et on revenait avec son véhicule personnel, ainsi on ne dérangeait pas le voisinage.

Donc il faut peut-être revenir à cela. J'ai vu un monsieur l'autre jour, qui garait tous ses camions devant la piscine, sur l'avenue Aristide Briand. On a dit que cela suffisait, il s'est fait verbaliser. Il est venu me voir en disant qu'il voulait un passe-droit. Je lui ai dit : « Monsieur, trouvez un terrain ». Il a finalement trouvé un terrain et maintenant ses véhicules ne dérangent plus.

Voilà un peu dans quel cadre on s'inscrit. Pour ce qui est de l'immatriculation, c'est la carte grise qui fera foi, et bien sûr les véhicules immatriculés seront répertoriés. En revanche, c'était assez compliqué de faire figurer l'immatriculation du véhicule sur le badge donc on donnera des badges qui ne pourront pas être arrachés, sinon ils ne seront plus utilisables. On les donne pour deux voitures, dès qu'ils sont collés sur le pare-brise si on les décolle on ne peut plus les utiliser. C'est la manière qu'on a trouvée pour éviter de noter. D'ailleurs, il y avait un surcoût important, il fallait faire d'autres badges... Il y avait d'autres caractéristiques à prendre en compte et cela coûtait beaucoup plus cher.

Voilà, en gros, comment les choses se présentent. Je crois que monsieur BRAMY voulait prendre la parole sur le sujet, et monsieur ensuite monsieur SOUBEN.

M. HERVE BRAMY :

Ce sera très court. Monsieur le Maire, je pense que vous prenez le risque que des citoyens automobilistes attaquent votre décision... Je dis que vous prenez le risque, je ne dis pas que cela va se faire. Je dis cela parce que vous allez supprimer le parking de Sémard. Il y a un majestueux parking près du marché dans le centre, qui a été construit depuis des mois et qui n'est toujours pas ouvert.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il sera ouvert samedi matin, monsieur BRAMY. Je vous donne l'information en primeur.

M. HERVE BRAMY :

Enfin ! Et puis, ici, à côté de la mairie, à côté du cinéma, il y a un parking qui est clôturé depuis des mois et des mois...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il est d'ailleurs prévu de construire à cet endroit, je vous le rappelle... Ne nous accusez pas de vos propres turpitudes !

M. HERVE BRAMY :

Non, mais comme je vois que cela prend du temps...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ça va commencer ! Et il y aura des places en dessous.

M. HERVE BRAMY :

C'est-à-dire que cela va commencer quand ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ça y est, le permis est donné, ils attaquent. Ils commencent à commercialiser. Vous connaissez le principe : quand ils ont vendu la moitié des appartements, ce qui va très vite là, ils en sont déjà à 12 ou 13 qui sont vendus, les banques suivent et les travaux commencent.

Vous connaissez le principe, je ne vous apprends rien, vous avez été élu combien d'années ?

M. HERVE BRAMY :

Je ne mets pas en doute le processus, je demande quand cela démarre précisément parce que c'est clôturé depuis des mois et on ne voit rien venir, et cela prive de places de parking.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je note, monsieur BRAMY, que vous êtes impatient de voir ces immeubles sortir de terre. Ils sont tellement magnifiques, vous allez voir !

M. HERVE BRAMY :

Ce que je demande, c'est des places de parking, ne confondez pas mon propos.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, monsieur BRAMY, de cette intervention. Monsieur SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je serai rapide aussi. Je confirme que c'est un problème qui n'est pas évident à résoudre. D'autres villes s'y sont confrontées.

En revanche, vous auriez pu prendre des mesures en amont, par exemple des pistes cyclables et des parkings à vélos pour favoriser le déplacement autre qu'en voiture jusqu'aux deux nouvelles gares que nous allons avoir au Blanc-Mesnil et jusqu'à la gare RER. On le voit par exemple dans le bout de la rue Maxime Gorki qui a été refaite, toute neuve : vous avez agrandi les trottoirs et cela sert de stationnement aux véhicules. Et lorsqu'un vélo (cela m'arrive à chaque fois) est engagé dans cette rue, comme la bande roulante n'est pas large, les véhicules derrière klaxonnent et on ne peut pas rouler.

Donc, là-dessus, vous auriez dû prendre des décisions : installer comme cela se fait à Paris et dans les grandes villes – je l'ai vu à Berlin ou ailleurs, ou à Nantes ou à la Rochelle : vous avez des pistes cyclables très performantes et cela aide beaucoup les gens à ne plus se servir de leur véhicule.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez raison, monsieur SOUBEN, mais d'une part les voitures sont déjà là et il y a une urgence, donc il faut bien s'attaquer au problème ; d'autre part, pour faire ce que vous avez en tête, et nous l'avons aussi en tête à travers tous les espaces verts que nous sommes en train de créer, tout cela prend du temps. Laissez-nous un peu de temps et vous aurez des espaces, vous pourrez circuler à vélo parmi les espaces verts et entre les différents projets qui sont en train de prendre forme. Encore ce midi, j'étais en train de travailler sur un magnifique espace vert qui verra le jour au Blanc-Mesnil.

Donc, nous y travaillons mais il y a une urgence, je sens monter l'exaspération des gens et je me suis dit qu'il fallait mettre une rustine tout de suite, avant d'améliorer les choses considérablement ensuite.

Après, les voitures sont là, vous n'empêchez jamais... Regardez ce qui se passe devant les écoles, l'école que vous connaissez bien, monsieur MIGNOT, Joliot-Curie : il y a pourtant deux parkings en face, un petit et un grand, à Jean Bouin. Les gens peuvent marcher avec les enfants, se garer en toute sécurité, traverser avec les enfants en toute sécurité, et pourtant ils viennent s'agglutiner devant la porte de l'école. S'ils pouvaient rentrer dans l'école avec leur voiture ils le feraient.

Vous faisiez allusion à Maxime Gorki, on a fait justement ce qu'il fallait pour rendre cet esprit village, faire en sorte que les gens se garent le moins possible sur le trottoir. Il y en a de moins en moins mais certains trouvent quand même le moyen... A une époque, les parents d'élèves me disaient : « Quand on sort de l'école Victor Hugo par la sortie Gorki, on ne peut plus revenir vers le centre-ville parce qu'il y a tellement de voitures à cheval sur le trottoir qu'on est obligé de marcher sur la rue ». Aujourd'hui, nous n'avons plus cela. Si ce n'est pas parfait, vous nous accorderez qu'on va dans le bon sens ; mais cela prend du temps.

M. DIDIER MIGNOT :

Justement, pour prolonger ce débat et nous arrêterons là après, mais la solution proposée ne règle pas cela, justement. J'essaie de m'expliquer. Vous avez un pavillon avec deux véhicules, vous allez distribuer deux macarons sans vérifier que ces deux véhicules peuvent se garer à l'intérieur, donc vous confortez le fait que des gens se garent sans utiliser leur parking.

Par conséquent, cette mesure encombre l'espace public au lieu de régler le problème, puisque vous incitez de facto des gens à ne pas utiliser leur garage. Voyez-vous ce que je veux dire ? Il y a un vrai sujet là-dessus.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vois ce que vous voulez dire mais il y a une réponse simple : les gens me disent souvent : « Je ne rentre pas la voiture parce que les gens se garent tellement mal que je ne suis pas certain de pouvoir ressortir ». Avec ces mesures-là, il y aura beaucoup plus de places sur la voirie, les gens seront mieux garés et ce sera plus simple de rentrer et sortir sa voiture. On va voir. En tout cas, il faut le tenter.

L'autre aspect, c'est que la question qui se pose est : « Mes enfants viennent me voir, comment est-ce que je fais ? ». Là, vous avez le garage, et là les gens prendront l'habitude de rentrer les voitures dans le garage quand ils reçoivent des parents.

J'avais même pensé à créer une association (on abonderait en subventions suffisamment) qui aurait vocation à prendre en charge une partie des frais lorsqu'un ménage installe un portail électrique pour sa clôture, parce que souvent c'est par flemme. Moi le premier, cela m'arrive de me garer sur la voirie alors que je pourrais rentrer ma voiture. Cela nous arrive, à tous. Je pense que si les gens avaient un bip dans la voiture pour ouvrir la porte en bipant ils rentreraient peut-être plus facilement. C'est à voir aussi, c'est une des solutions envisageables.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Dans les solutions techniques, je disais qu'effectivement il y a des pavillons où il y a trois ou quatre voitures mais à Paris où c'est très compliqué, où la voiture est très compliquée, cela restreint l'usage et l'achat de véhicules. L'augmentation du prix de l'essence, du diesel, etc., va aussi dans ce sens là. En revanche, les usagers attendent de la puissance publique, s'ils ne peuvent plus acheter de voiture ou si c'est trop compliqué de s'acheter une voiture ou d'en posséder plusieurs, que les choses soient rendues plus pratiques, plus faciles.

Vous parliez de stationnement sur les trottoirs, je rappelle également ici... Beaucoup de gens l'ignorent encore, on voit dans le Blanc-Mesnil des bateaux marqués : « Stationnement interdit sauf tel numéro de voiture », c'est illégal, on n'a pas le droit de se garer sur son propre bateau. Je crois qu'il faut faire respecter rigoureusement les droits des piétons, des cyclistes, et sanctionner les automobilistes, mais après avoir facilité les choses. Pour qu'un automobiliste devienne piéton ou cycliste, il faut qu'il puisse marcher tranquillement sur les trottoirs ou qu'il puisse utiliser des pistes cyclables en amont, ou des transports en commun si besoin.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Comme je vous le disais, c'est un travail de longue haleine. Nous devons faire face au problème tout de suite, c'est pourquoi nous nous y mettons. Sur la durée, évidemment on tend vers ce genre de choses.

Vous faisiez allusion à Paris, c'est tout de même plus facile de ne pas avoir de voiture à Paris. Quand on est blanc-mesnilois, aulnaysien ou drancéen, à certains moments de la journée on n'a pas très envie de prendre les transports en commun. En ce moment, il y a des grèves. Et pour aller de banlieue à banlieue, on a souvent besoin de la voiture. C'est plus facile quand on est parisien, l'idéal étant d'être parisien et de travailler à Paris, on n'a pas besoin de voiture. Aujourd'hui, nous avons ces voitures sur la voirie.

Je vous propose d'avancer, je vous demande votre avis sur notre souhait de lancer cette expérimentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix ABSTENTION (M. DRINE),

- APPROUVE la création d'un stationnement règlementé dans 4 zones (secteur gare, secteur centre-ville, secteur sud et secteur nord), à compter du 1^{er} octobre 2018 dans les modalités détaillées concernant :
 - Le temps maximal autorisé à stationner gratuitement sur ces zones: 01 heure 30, dans la période de 09h à 21h du lundi au samedi.
 - Les résidents pourront stationner sans limitation de durée sur ces zones et devront apposer une vignette sur leur véhicule.
 - Les modalités de contrôle de la durée du stationnement et les modalités de sanction.
 - La matérialisation par le biais d'une signalisation horizontale.

<p>6. APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS COMMUNAUX</p>
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bienvenue à Christine COMAYRAS. Vous savez que la société que nous avons choisie a déposé le bilan, ce qui nous a amenés à prendre à la volée un délégataire qui a bien voulu, pendant six mois, prendre. Il s'agissait des Frères Géraud, pendant six mois ils ont mis des rustines et là, nous avons le choix entre deux sociétés. Nous en avons longuement débattu précédemment, je crois qu'aucune n'est parfaite. Il faut surtout les surveiller de près pour que cela ne déraile pas, nous sommes bien conscients de tout cela. Finalement, quand on interroge les maires des villes alentour, ils ont tous été choisis et remerciés par ces maires.

Cela s'est joué sur pas grand-chose, sur la volonté que nous avons sentie de la part des Frères Géraud, de cette société, de tirer le marché vers le haut. C'est ce que nous demandons, apporter un peu de qualité, des commerces que nous n'avons pas aujourd'hui. Nous avons décidé de faire confiance à cette société-là qui pendant six mois n'a pas démerité. Nous verrons bien.

C'est un contrat de trois ans. Nous avons senti leur volonté, qui colle à notre aspiration, de tirer ce marché vers le haut.

Monsieur SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Nous voterons contre. J'ai participé à la réunion pour la commission d'appel d'offres et j'avais fait des propositions pour améliorer un peu cet appel d'offres, notamment sur l'évacuation des déchets forains qui sont un gisement pur pour la méthanisation. Cela n'a pas été pris en compte, je le regrette. On aurait pu améliorer ce dossier. Beaucoup de villes s'y mettent, sur les déchets de cantine et sur les marchés forains. C'était facile de le rajouter et de le faire, je constate que ce n'est pas dedans.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, ce n'était pas facile de le rajouter parce que lorsque vous avez fait votre intervention en commission d'appel d'offres, je m'en souviens bien, le dossier était déjà bouclé, était en ligne et déjà traité. Je crois que c'est la réponse qu'on vous avait faite à l'époque. C'était très compliqué. Mais, on peut voir avec le délégataire nouvellement nommé ce soir, comment améliorer les choses. Quand vous l'avez dit, c'était un peu tard.

Qui est pour l'approbation de ce point 6 ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix POUR (M. DRINE),

- APPROUVE le choix de l'entreprise Géraud pour assurer, en tant que concessionnaire du service public des marchés forains de la Ville du Blanc-Mesnil, à compter du 1^{er} août 2018, pour une durée de trois ans.
- APPROUVE le contrat de concession de service public des marchés forains communaux et ses annexes parmi lesquelles le Règlement du service.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer le contrat de concession avec la société Géraud et toutes les pièces et actes y afférents.

7. MARCHÉS FORAINS – FIXATION DES TARIFS**MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Le délégataire nous a proposé de faire un peu de ménage, il y avait différents tarifs, c'était compliqué, on n'y comprenait plus rien. C'était tant du mètre linéaire mais il y avait un plus... Bref, c'était compliqué, donc on remet cela un petit peu à jour. Vous l'avez peut-être vu, cela a une incidence, cela monte légèrement mais c'est supportable. Dans certains cas, cela augmente un petit peu le coût de la redevance mais cela va aussi avec notre volonté d'apporter visuellement une amélioration sur les étals. Nous souhaitons avoir une signalisation des différents étals, les différentes boucheries, les différents primeurs... Cette augmentation qui, me semble-t-il, est acceptable (on le verra à l'usage), signale une volonté encore une fois de tirer ce marché vers le haut, ce qui est un souhait de la population.

Voilà pour l'explication. Qui est pour ce mémoire ? Tout le monde ? Non, j'imagine que monsieur SOUBEN vote contre, avec madame DELMAS.

MONSIEUR JEAN-YVES SOUBEN :

Je suis contre parce que si l'on avait tenu compte de mes remarques dans cette fameuse commission, les tarifs auraient pu être inférieurs parce que, je le rappelle, lorsqu'on trouve un débouché pour les déchets de marchés forains, on a des subventions. Pour moi, les deux mémoires sont liés, donc contre.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est noté, monsieur SOUBEN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix POUR (M. DRINE),

- APPROUVE les tarifs hors taxes applicables à compter du 1^{er} août 2018 sur les marchés forains comme suit :

Tarifs hors taxes	Tous marchés
Abonné couvert, par mètre linéaire	3,64 €
Abonné découvert, par mètre linéaire	2,10 €
Non-abonné découvert, par mètre linéaire	2,84 €
Déchargement, par véhicule	1,45 €
Redevance déchets, par mètre linéaire	1,07 €
Redevance animation, par commerçant et par séance	2,20 €

8. APPROBATION DE LA CHARTE TERRITORIALE DE RELOGEMENT ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela passe dans tous les conseils municipaux des huit Villes du Territoire, cela exprime le souhait qui est porté par l'ensemble des Villes. Cela a été rédigé à 16 mains. Monsieur BRAMY.

M. HERVE BRAMY :

Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne voterons pas cette Charte pour plusieurs raisons. Tout d'abord, sous couvert de mixité sociale, terme plus que vague qui consacre les inégalités et qui est bien pratique pour ne rien changer à une société d'injustice, ce document stigmatise encore un peu plus les citoyennes et les citoyens les plus modestes en termes de ressources financières.

C'est à l'image de l'éditorial mensonger que vous avez signé le 18 mai, dans lequel vous discriminez la population de notre Ville, entre ceux, locataires, qui tireraient Le Blanc-Mesnil vers le bas, et les propriétaires qui la tireraient vers le haut. Vous nous l'avez déjà dit, de toute façon, vous voulez faire venir une population plus...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ne parlez pas à ma place, monsieur BRAMY. Exprimez-vous, exprimez votre point de vue, pas le mien. Je suis capable de le faire moi-même.

M. HERVE BRAMY :

Donc, je dis quand même... C'est dans mon texte donc je le dis...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est dans votre texte, mais ce n'est pas pour autant que vous devez vous exprimer à ma place. Je suis capable de le faire tout seul.

M. HERVE BRAMY :

Donc, que vous voulez faire venir une population plus aisée, parisienne, qu'évidemment vous choisissez. Vous avouez ainsi n'être pas le maire de toute la population et ne tenir aucun compte de l'intérêt général.

Cette Charte de relogement – j'invite tous les conseillers municipaux à la lire – et l'action dans laquelle elle s'inscrit, n'ont pas pour seul objet de saupoudrer ailleurs la pauvreté quand il faudrait l'éradiquer, et de prévenir les impayés de loyers sans se demander si leur coût est fondé et si les ponctions de l'Etat qui appauvrissent les bailleurs, comme dans la loi de Finances 2018, sont justifiées.

En pointant tout au long de cette Charte les ménages dont les revenus sont les plus faibles, vous faites apparaître ceux-ci comme un fardeau dont il faut se débarrasser. C'est bien dans la ligne de la sensibilité de votre formation politique qui ne cesse d'agir en faveur des plus aisés.

Nulle part dans ce document n'est pris l'engagement clair et formalisé d'assurer obligatoirement un relogement conforme aux souhaits des ménages. Au contraire, ce sont seulement des propositions : « les plus respectueux possibles des souhaits des habitants » (paragraphe 7), un élément de langage parfaitement creux, « et avec une éventuelle augmentation de loyer » (paragraphe 8). Cette Charte est donc totalement hors-sol au regard de la situation sociale de notre région, qu'elle ignore totalement.

Et je ne parle pas des enjeux environnementaux qui sont eux aussi totalement absents.

Il existe un manque criant de logements publics dans notre pays, renforcé par vos votes à la Région et la loi ELAN va aggraver encore un peu plus la situation en mettant à bas un système original qui, malgré ses imperfections, en mêlant offres publiques et privées, avait permis à l'orée des années 2000 de faire disparaître les bidonvilles et d'autres habitats précaires. Et ce n'est ni la loi Pinel, ni les autres défiscalisations que là aussi vous approuvez, favorables au mythe du marché libre, qui vont loger ces ménages.

Comment logerez-vous, monsieur le Maire, les habitants du quartier Nord que vous voulez démolir ? Alors que notre Ville compte plus de 8 000 demandeurs de logement, chiffre en constante progression depuis que vous êtes maire et que vous avez déclaré la guerre au logement public.

Votre politique du logement est à l'image de vos affiches sur l'emploi. Il faut, à ceux qui ont besoin de logement et/ou d'emploi, une paire de jumelles fortement calibrées pour en distinguer les mirages et (*coupure de son**). Votre solidarité s'adresse aux promoteurs immobiliers et aux multinationales.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne vais pas répondre à tout parce que ce sont toujours les mêmes débats. Nous avons bien compris que nous n'avons pas les mêmes idées politiques, c'est pourquoi vous êtes sur ce banc des minoritaires et moi, sur ce banc des majoritaires.

Là, je pense que vous vous trompez de cible, monsieur BRAMY. On vous demande de m'autoriser à signer le texte, comme les huit maires vont le signer. C'est un document qui a été élaboré par tous les élus du Territoire, quelle que soit leur sensibilité, y compris ceux qui sont de votre sensibilité. Je pense aux gens de Tremblay et aux gens de Sevrans.

... Oui, après, mais ils l'ont rédigé quand même ; c'est curieux de participer à la rédaction, de participer aux réunions, et ensuite de dire : « je ne suis pas d'accord ». C'est quand même surprenant ! Si, si, ils ont participé à toutes les réunions.

M. DIDIER MIGNOT :

Je sais bien, mais cela ne veut pas dire que cela leur convient.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et ils l'ont rédigé... Ils ne l'ont pas dit en réunion ! Ils l'ont même présenté avec nous au préfet ; à un moment donné il faut être cohérent.

Que dit ce texte ? Il dit : on concentre tous les logements sociaux en Seine-Saint-Denis et notamment dans notre territoire, on pourrait en mettre ailleurs. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'ensemble des maires. Parce qu'à ajouter du social au social, à continuer à construire du social là où il y a déjà une forte proportion de logements sociaux, on fait en sorte que les villes ne puissent plus s'en tirer et ne fonctionnent que grâce aux perfusions de l'Etat. On sait très bien que c'est aléatoire, notamment en ce moment. Nous nous rejoignons sur ce point : avec le gouvernement actuel, on n'est sûr de rien ; peut-être du pire.

Donc, le texte dit cela : au moment où l'on va déconstruire un certain nombre de logements, on pourrait peut-être en mettre un petit peu ailleurs.

Ce texte fait une autre remarque : il dit qu'en Seine-Saint-Denis... C'est d'ailleurs le sens de mon édito, je n'ai rien dit d'autre, je n'oppose pas les gens, je dis simplement qu'il faut rééquilibrer et que si l'on n'amène pas un peu de richesse dans cette Ville on va s'écrouler, on n'ira pas loin.

Vous avez construit des logements 100 % sociaux, plusieurs. Par le biais de l'ANRU vous avez eu l'occasion de faire autrement, vous avez continué à faire des logements sociaux. On se retrouve aujourd'hui avec des quartiers 100 % logement sociaux, et cela ne marche pas.

En plus, le document précise et souligne que quand on fait du logement social en Seine-Saint-Denis (je vous donne la parole après, monsieur RAMOS) on fait du PLAI, c'est-à-dire qu'on fait du très social. On pourrait, comme dans les Hauts-de-Seine, faire un peu de prêt social, un peu de social, un peu de social +, de manière à avoir une mixité sociale dans les quartiers. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

En Seine-Saint-Denis, je ne sais pas pourquoi, mais j'ai une petite idée sur la question, on ne fait que du logement très social. Je ne dis pas que ces personnes n'ont pas le droit de se loger, je dis que – et je vous ai entendu le dire, monsieur MIGNOT, à certains conseils municipaux – il faut répartir un petit peu la pauvreté, sinon... Vous savez, c'est plus facile de vivre du social dans les Hauts-de-Seine qu'en Seine-Saint-Denis, tout simplement parce que les gens qui vivent du social sont plus pauvres, ont plus de besoins, et en plus ils sont plus nombreux. Voilà ce que dit cette Charte, c'est tout, elle ne dit rien de plus.

Je vais la signer, comme l'ensemble de mes collègues, nous verrons bien si les gens de Tremblay et de Sevran la signent. En tout cas, je pense qu'il faut tendre vers cette action qui consiste à répartir un petit peu la pauvreté pour que les gens soient un peu plus heureux, et non pas entassés dans des quartiers où ils vivent mal, où il y a du mal-être.

Monsieur RAMOS avait demandé la parole.

M. ALAIN RAMOS :

Votre discours sur le fait de faire venir les populations un peu plus aisées et votre production d'immeubles dans un certain nombre de quartiers tendent à démontrer ou à souligner cette volonté. Je suis un élu assez piéton, je me promène dans ces immeubles qui viennent d'être construits, j'y distribue des tracts et je constate...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

D'ailleurs, des tracts souvent diffamatoires. Méfiez-vous quand même !

M. ALAIN RAMOS :

Toujours. Comme l'a confirmé la 17^{ème} Chambre.

Je constate que votre discours sur une modification de la population et une augmentation de la population un peu plus riche, est un peu optimiste par rapport à ce que l'on voit sur l'occupation de ces appartements.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, vous avez raison. On peut « tendre vers ». En tout cas, le pari que je fais...

M. ALAIN RAMOS :

Attendez, je termine là-dessus. Cela veut dire qu'à terme on risque de se retrouver dans un certain nombre de copropriétés ingérables, type Les Caravelles ou type Clichy-sous-Bois. Donc, dans les propos que nous avons les uns et les autres, il faut être un peu plus modérés et ne pas simplement s'arrêter à des objectifs gentils en soi, mais qui ne correspondent pas à la réalité vécue et à la sociologie que l'on constate dans ces immeubles.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est ce que vous dites, monsieur RAMOS. Il est bien clair qu'en accession à la propriété avec une TVA de 5,5 % on ne touche pas la même population (d'ailleurs c'est fait pour cela : les primo-accédants) qu'avec une TVA à 20 %. C'est ce que vous dites, et nous avons fait le même constat.

Vous nous accusez... Monsieur RAMOS, laissez-moi parler ! Chacun son tour.

Puisque vous dites que l'on veut remplacer les populations, je vous ferai simplement remarquer que dans les appartements qui ont été aujourd'hui acquis, réservés, il y a 30 % de Blanc-Mesnilois qui soit sont devenus propriétaires, soit préparent l'avenir de leurs enfants, ou leurs vieux jours, en achetant un appartement, dans des immeubles de bonne qualité.

Je reviens sur l'accusation infondée de monsieur MIGNOT sur le quartier des Tilleuls. Monsieur MIGNOT, et j'entends d'ailleurs très souvent cette formule : « Il va détruire les Tilleuls ! »... Si, vous venez de le dire...

M. HERVE BRAMY :

C'est moi, monsieur le Maire, qui l'ai dit.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est Hervé BRAMY, pardon !

M. HERVÉ BRAMY :

Je me réfère au journal municipal.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je rends à César... On ne va pas détruire les Tilleuls, monsieur BRAMY. C'est vous qui les avez détruits. Aujourd'hui, personne ne veut aller vivre aux Tilleuls.

Comment peut-on envisager qu'une majorité socialo-communiste puisse laisser le quartier des Tilleuls, 10 000 habitants, 20 % de la population, dans cet état ? Personne ne veut habiter aux Tilleuls, à part certains quartiers un peu excentrés. C'est comme le stationnement, à un moment donné il faut faire quelque chose !

Nous proposons, avec un peu de mal parce que l'Etat a un peu de mal à nous laisser faire du logement social... Amélioré, puisque l'idée n'est pas de détruire, mais de construire, placer les gens dans des appartements de bonne qualité, sociaux, et nous négocions pour que ce soit au même tarif au mètre carré. Mais, des appartements plus larges parce qu'aux Tilleuls ce sont des dominos, on a l'impression que l'architecte a jeté des dominos sur la nappe et a construit là. Je ne veux pas de cela pour les habitants de la Ville.

Là où vous avez raison, c'est que je me bats. Il y a un bras de fer incroyable avec tous ces organismes de l'Etat : la DREAL, l'ANRU, etc. ; on ne sait pas où est le décideur, et eux veulent nous imposer que 30 % des gens soient déplacés vers d'autres quartiers. Je dis non, je refuse, parce que ce n'est pas au moment où cela va être beau que l'on va déplacer les gens du quartier des Tilleuls. Je me refuse à cela et si...

M. DIDIER MIGNOT :

La Charte que l'on va voter, c'est exactement l'inverse de ce que vous dites !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

600 logements sur 5 000 pour le territoire.

M. DIDIER MIGNOT :

La Charte de relogement que l'on va voter dit exactement l'inverse ce que vous dites !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

A un moment donné, vous pouvez admettre qu'on arrête d'empiler la pauvreté dans nos quartiers. C'est quand même de la raison ! Demandez ! C'est sympathique de décider hors- sol que tout va bien, qu'il faut toujours plus de social. On voit dans quel état vous avez mis les quartiers ! Nous sommes en train d'essayer de les sortir de là, de remettre de la mixité sociale, de faire en sorte que les gens vivent décentement dans ces quartiers. Ce n'est pas grand-chose, les gens veulent vivre normalement ! Vous les avez empêchés pendant 20 ans, 30 ans que vous êtes là. Vous avez construit ces bâtiments-là, il n'y a pas eu de rénovations, ou elles n'ont servi à rien !

M. DIDIER MIGNOT :

Mais ce n'est pas possible de dire des choses pareilles !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Aujourd'hui, ça suffit de mettre des rustines ! Parce que l'Etat a dépensé beaucoup d'argent et on n'en voit pas le résultat, et les quartiers se paupérisent. Nous prenons le taureau par les cornes, chaque appartement sera reconstruit à neuf. Il n'est pas question de « virer les pauvres » comme vous dites, de toute façon l'Etat oblige à reloger : chaque personne disposant d'un bail aura un appartement. Il est question simplement de rajouter de l'accession à la propriété pour faire baisser en pourcentage, pas en nombre, les logements sociaux, et de permettre aux gens de vivre dans de bonnes conditions.

Vous devriez applaudir des deux mains, mais par idéologie vous vous opposez à cela, et vous allez expliquer aux gens qu'on va les virer. Des gamins de huit ans me disent : « Monsieur le Maire, quand est-ce qu'on déménage ? ».

Votre pétition, c'est ça ! Vous faites signer une pétition aux Tilleuls et nous avons des témoins. Vous dites aux gens : « Le maire veut vous virer », ce n'est pas vrai !

M. DIDIER MIGNOT :

On les fait voter !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous êtes des menteurs ! On construit...

M. DIDIER MIGNOT :

Ne vous fâchez pas, on débat, là.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est important que les gens le sachent, monsieur MIGNOT ! Assez de mensonges !

M. DIDIER MIGNOT :

Mais arrêtez votre cirque, là !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est important que les gens le sachent ! On va construire (...)

M. DIDIER MIGNOT :

Votre théâtre ne sert à rien !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On logera les gens dans du social de grande qualité !

M. DIDIER MIGNOT :

On s'en fout, de votre théâtre ! D'accord ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais bien sûr c'est du théâtre ! Vous n'êtes pas d'accord : c'est du théâtre, eh oui ! Comme toujours.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais non, je vous dis simplement que cette Charte...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qu'avez-vous fait pour les Tilleuls ?

M. DIDIER MIGNOT :

J'invite les gens à la lire !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qu'avez-vous fait pour les Tilleuls ? Qu'avez-vous fait ?... On va détruire l'Ecole Henri Wallon, c'est la dernière ! Alors qu'on va la refaire. C'est incroyable ! Le problème, c'est que vous en êtes encore au stalinisme et à la propagande. C'est votre problème, vous n'en sortez pas, c'est pour cela que vous êtes sur les bancs de l'opposition.

Monsieur BRAMY, et après nous passons au vote.

M. HERVE BRAMY :

Je ne veux pas recevoir des leçons de lutte aux Tilleuls. Je voudrais bien vous y voir autant que j'y suis !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est cela !

M. HERVE BRAMY :

Je dis ce que je pense. Je ne vous vois jamais aux Tilleuls. J'y suis régulièrement.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas parce que vous le pensez que c'est vrai, monsieur BRAMY.

M. HERVE BRAMY :

Deuxièmement, ce n'est pas une pétition, c'est une consultation, parce que personne n'est en capacité... Vous ne dites pas les choses aux gens, et nous allons continuer à consulter les gens pour vous contraindre à leur dire quels sont vos projets précis. Les gens ne sont absolument pas tranquilles, monsieur le Maire... Mais non ! Allez les voir ! Je veux bien qu'on aille les voir ensemble, si vous avez le courage de venir avec moi aux Tilleuls rencontrer les gens.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'y suis même à 4 heures du matin, en ce moment ! Donc vous voyez...

M. HERVE BRAMY :

Moi, je me couche à 2 heures du matin, et alors ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Moi un peu plus tard. Je vais vous dire...

M. HERVE BRAMY :

Donc vous dormez combien de temps ? Deux heures ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas beaucoup. Juste une chose, vous ne pouvez pas demander des choses avant qu'elles ne soient faites. Demain...

M. HERVE BRAMY :

Ah non ! Ça ce n'est pas possible !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais vous permettez que je parle ?

M. HERVE BRAMY :

Je n'ai pas fini !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais j'apporte la réponse. Vous nous dites que les gens ne savent pas, le projet des Tilleuls... Déjà, on a bien développé, montré des visuels, des plans-masses. Mais, au centre social des Tilleuls, que vous connaissez bien, il y aura le service Politique de la Ville, parce que c'est ainsi qu'on pratique ; mais il y a un temps pour tout. Le temps est venu que le service Politique de la Ville intègre la Maison pour tous, de manière à recevoir la population pour lui expliquer le projet des Tilleuls.

Vous êtes comblé, merci monsieur BRAMY de ce satisfecit, je n'en attendais pas tant. Il suffisait d'attendre un peu, tout simplement... Quatre ans, mais si nous pouvions aller plus vite, nous irions plus vite.

M. HERVE BRAMY :

Je suis d'accord...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le mieux, c'est de ne rien faire, comme vous l'avez fait, comme cela on n'est pas embêté !

M. HERVE BRAMY :

Vous ne pouvez pas dire qu'on n'a rien fait. J'ai conduit des délégations de locataires chez les bailleurs, des bailleurs ont réhabilité leur patrimoine, qui est de qualité. Cela s'est fait en consultation.

Vous n'allez pas informer les gens, ce n'est pas possible, il faut les co-associer à la construction du projet, ce qui est complètement différent, et là nous souhaitons que vous mettiez en place des dispositifs.

Notre consultation n'a pas pour but d'empêcher que quoi que ce soit se fasse ; nous ne sommes même pas opposés à la construction de l'accession sociale à la propriété dans ce périmètre, donc nous sommes plutôt ouverts ! Mais, nous pensons et c'est une réalité, que beaucoup d'habitants et habitantes sont inquiets et inquiètes parce qu'ils n'ont pas d'informations, monsieur le Maire. Bien sûr, vous avez fait un plan-masse, et après ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Monsieur BRAMY, chaque chose en son temps. Je vous le disais, le service Politique de la Ville arrive aux Tilleuls, rapidement, lundi !

M. HERVE BRAMY :

Très bien, on ira les voir !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quant au fait que les habitants soient associés : Monsieur BRAMY, vous n'êtes plus « à la cool », permettez-moi de vous le dire, parce que c'est l'ANRU qui nous demande de créer des conseils citoyens, qui fonctionnent déjà depuis deux ans...

(INTERVENTION HORS MICRO) :

On a rencontré leurs membres.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est bien ! Donc cela existe. Pourquoi dites-vous qu'il n'y a pas de consultation ? Ce sont des gens du quartier qui donnent leur avis sur le projet.

M. HERVE BRAMY :

Pas de délégation de pouvoir...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ajouterai à cela qu'il y a deux élus de quartier qui réunissent un autre cercle d'élus du Conseil de quartier, qui eux aussi donnent leur avis. Je n'ai pas le souvenir que vous en ayez fait autant à votre époque.

M. HERVE BRAMY :

Si !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il ne s'agit pas, monsieur BRAMY, de se laisser pousser les cheveux et de jouer de la guitare en bas des tours, on a dépassé ça !

M. HERVE BRAMY :

Je vous remercie, je n'ai jamais su jouer de la guitare. Juste une remarque sur votre projet de réalisation, puisque vous dites qu'aux Tilleuls les constructions sont très concentrées, très denses. Avez-vous regardé les plans de votre projet sur les parkings du petit magasin Leclerc ? Il y a une réalisation. Et vous ne trouvez pas cela dense ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si, j'ai dit que c'était dense à cet endroit-là. Vous avez raison. C'est vrai. J'ai demandé que ce soit moins dense.

M. HERVE BRAMY :

Mais le permis est déposé.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, le permis est sur la première phase, celle de derrière peut être retravaillée, on est en train de le faire. Je vous donne raison sur ce point.

Sur l'ensemble du projet, ce sera un peu plus dense qu'aujourd'hui, mais c'est le prix à payer pour avoir la totalité des appartements sociaux reconstruits en un pour un, pour loger les gens, et si l'on veut ajouter une mixité sociale il faut rajouter un peu d'accession à la propriété : accession sociale et accession pleine, et soigner le quartier. Si l'on veut amener des gens qui investissent là, il faut soigner le quartier et je pense que ce sera bien pour tout le monde. C'est une extension du parc urbain, qui viendra embrasser la totalité du quartier des Tilleuls.

C'est ce que nous voulons faire, et vous vous opposez à cela ? Comment pouvez-vous vous opposer à cela ?

M. HERVE BRAMY :

Nous ne nous opposons à rien !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est ce que j'ai cru comprendre.

M. HERVE BRAMY :

Nous consultons les gens, nous voulons qu'ils puissent donner leur opinion.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les gens ou vous ? Les gens ont été consultés, il y a eu des réunions de quartier, y compris dans le gymnase Macé-Le-Mansois.

M. HERVE BRAMY :

Auxquelles nous n'avons pas été invités, comme d'habitude !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais vous êtes invités, c'est écrit partout ! Vous êtes invités partout. Les élus sont invités partout !

M. HERVE BRAMY :

Je n'irai plus à des réunions d'information auxquelles je ne serai pas invité.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Lisez tout ce qui sort, et les élus sont invités partout !

M. HERVE BRAMY :

Je suppose que vous avez lu la nouvelle Charte du NPRU, qui dit très précisément qu'il n'y a aucune contrainte d'aucune sorte pour reloger les gens sur place. Vous le savez !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Eh bien on va le faire, monsieur BRAMY.

M. HERVE BRAMY :

Ce n'est pas vrai puisque vous avez prévu des logements...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est même pire que ça ! Ils voudraient nous obliger à reloger des gens des Tilleuls ailleurs et je m'y oppose ! Je ne reçois pas de leçons sur le sujet !

Je le répète, une dernière fois, parce que je me lasse quand même de répéter toujours la même chose : je ne serai pas le maire qui évacuera les gens des Tilleuls qui ont vécu dans ce que l'on sait, au moment où cela va être beau ! Je ne le ferai pas. Et si je dois me mettre en travers de la rue avec l'écharpe, je le ferai ! Ici même, j'ai vu un préfet partir avant la fin d'une réunion parce que je lui disais cela les yeux dans les yeux. C'est comme ça ! Mais si ! Et il y a des témoins, on ne peut pas dire non !

M. DIDIER MIGNOT :

J'ai juste une remarque parce que je n'avais pas le micro tout à l'heure. Je le redis avec fermeté : je ne répartis pas la pauvreté, je la combats. Je voudrais que ce soit bien entendu.

Une remarque sur la densité : bien sûr, c'est toujours embêtant d'être dense. Vous nous accusez d'avoir entretenu la pauvreté, ou que sais-je encore. D'abord, vous faites abstraction des politiques nationales et du pouvoir d'achat des habitants, quand même ! Vous faites abstraction du comportement d'un grand groupe comme Carrefour ; qui a fermé Stoc ? Pourquoi ont-ils fermé Stoc ? Pourquoi le centre commercial s'est-il dégradé ? O'Parinor ouvrait et Carrefour (c'est le même groupe) a décidé de fermer le Stoc des Tilleuls. Il ne faut pas oublier tous ces éléments-là, il faut tout dire aux gens !

Enfin, la densité n'est pas forcément un problème. Vous habitez un quartier qui est le plus dense de France, c'est le 16^{ème} arrondissement. Les gens vivent bien dans le 16^{ème} arrondissement.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le siège de ma société, monsieur MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Bien sûr, 21 rue Lauriston c'est le siège de votre société. On y croit tous !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est cela. Je vous signale d'ailleurs que l'appartement est vendu. Allez voir, il y a un panneau « vendu », comme cela on n'en parlera plus !

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne sais pas, je voulais simplement dire que dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, qui est un des endroits les plus denses de France, les gens vivent bien, donc ce n'est pas la densité qui pose problème, c'est le pouvoir d'achat des habitants.

Je ne voudrais pas qu'on exonère les politiques nationales et les politiques ultralibérales qui aujourd'hui plongent les gens dans la misère. Ce n'est pas nous qui l'avons fait.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est la qualité de l'habitat aussi qui fait que l'on vit bien. Et ce que nous voulons instaurer dans les Tilleuls... D'ailleurs, vous n'aimez pas quand je cite Le Plessis-Robinson, mais au Plessis-Robinson on ne fait pas la différence entre le bâtiment de logements sociaux et le bâtiment de l'accession à la propriété. Voilà ce que nous voulons aux Tilleuls, demain....

(Intervention hors micro.)

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ah ! C'est aussi moche d'un côté comme de l'autre, c'est sûr.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous faites la différence...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

A la place Gabriel Péri je ne fais pas la différence, mais je n'aurais pas fait cela. C'est une certitude.

M. DIDIER MIGNOT :

Alors vous ne faites pas la différence ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ah non ! Je n'aurais pas fait cela, en tout cas.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix CONTRE (M. DRINE),

- APPROUVE la Charte territoriale de relogement,
- AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite charte, et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

9. ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1-2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit d'une modification de l'EPT sur le FCCT, c'est ce que chaque Ville reverse au Territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix ABSTENTION (M. DRINE),

- APPROUVE la décision modificative n° 1/2018 du budget principal de la Ville, équilibrée en dépenses et en recettes, à hauteur de **220.023 euros** en section de fonctionnement et **141.605 euros** en section d'investissement.

10. DISPOSITIF DE CONTRACTUALISATION ENTRE LA VILLE ET L'ÉTAT POUR LES ANNEES 2018 A 2020
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous étions d'accord pour dire que cette contractualisation était une ânerie. J'avais dit que je m'opposais à cela. Je me suis tourné vers un certain nombre de maires, dont celui d'Aulnay et celui de Drancy, et je me suis rendu compte quand je me suis retourné que j'étais tout seul.

Nous avons essayé d'obtenir un peu plus, enfin le maximum puisqu'il s'agit (je le dis pour le public) de contenir les dépenses de fonctionnement dans la limite de 1,5 %, ce qui est très difficile à tenir quand la Ville se développe, quand on crée des écoles, quand la population augmente. En gros, l'Etat nous impose des sacrifices qu'il ne s'impose pas à lui-même, parce que les dépenses de l'Etat augmentent dans des proportions bien plus importantes que l'augmentation des dépenses de la Ville.

Donc, de guerre lasse et à bout de souffle, j'ai fini par signer, étant donné que tout le monde l'a signé. Le risque était que nous nous retrouvions seuls, et de prendre à la place de tout le monde. Donc, je l'ai signé. J'avais écrit un courrier au Premier ministre pour lui dire pourquoi c'était une ânerie, j'avais argumenté. J'ai fait voter au Conseil municipal... Je crois que Les Verts l'avaient amendé et voté avec nous, si je me souviens bien.

En tout cas, le Parti Communiste avait voté contre en me disant qu'il fallait s'opposer à cela mais que finalement... Bref, ils ne l'ont pas voté.

Je constate qu'aujourd'hui on est bien en peine de le refuser et que la raison nous amène à signer ce dispositif de contractualisation entre la Ville et l'Etat, certes pas en grande pompe comme je l'ai vu dans la ville d'à côté, mais nous sommes bien obligés de passer entre les fourches caudines.

M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

D'abord, tout le monde ne l'a pas signé : Madame PECRESSE ne l'a pas signé, le président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ne l'a pas signé...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je parle des Villes.

M. DIDIER MIGNOT :

Un certain nombre de Villes ne l'ont pas signé.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y en a très peu, tout le monde l'a signé.

M. DIDIER MIGNOT :

Montreuil n'est pas une petite ville, et plusieurs Villes y compris en Ile-de-France ne l'ont pas signé, Tremblay...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Deux sur 40, pour la Seine-Saint-Denis.

M. DIDIER MIGNOT :

Je pense qu'il y en a un peu plus que cela.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, deux.

M. DIDIER MIGNOT :

Toujours est-il qu'y compris en Ile-de-France, un certain nombre de Villes ne l'ont pas signé donc vous n'étiez pas tout seul. Je voulais juste préciser cela.

J'ai envie de dire : tout ça pour ça ! Vous l'avez dit, mais vous avez un petit peu apaisé votre propos par rapport à l'éditorial que vous aviez signé par rapport au vœu que vous avez proposé au dernier Conseil municipal et par rapport au courrier que vous avez écrit aux maires de la Seine-Saint-Denis, en tout cas au moins à l'une d'entre eux, puisque j'ai eu ce courrier entre les mains. Et résultat, vous signez !

Ce n'est pas à vous que je m'adresse directement, mais cela confirme ce que nous avons dit et lors du vote du budget, et lors du dernier Conseil municipal : l'hypocrisie politique dans laquelle nous nous trouvons. On peut bomber le torse, gonfler les muscles, mais tout cela se dégonfle très vite parce qu'en fait, sur le fond, vous êtes d'accord avec les politiques ultralibérales qui sont aujourd'hui menées dans ce pays.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je viens de dire exactement l'inverse.

M. DIDIER MIGNOT :

Tous vos amis au Parlement acquiescent à tout cela. C'est la suite logique, d'ailleurs François FILLON avait dit la même chose ; je crois qu'il proposait même pire. Il s'agit en fait de transférer des pans entiers de service public de proximité vers le secteur marchand. Il s'agit de cela. Une fois que vous ne pourrez plus... Et je le comprends, d'un point de vue de la gestion, et des maires communistes ont signé parce qu'ils sont aussi pris à la gorge, d'un point de vue budgétaire.

D'autres ont fait plus de résistance parce qu'ils avaient peut-être des moyens supplémentaires pour le faire. En tout cas, ce qui va se passer pour les villes qui sont en grande difficulté... Ce que vous avez déjà commencé, sans attendre de signer cette contractualisation : c'est la privatisation de services publics. C'est de cela dont il s'agit aujourd'hui. Des pans entiers de services publics locaux vont être livrés au secteur marchand parce que les Villes ne sont plus en capacité d'assumer les dépenses en service public municipal.

Or, le service public, avec ses imperfections je vous l'accorde, est quand même un garant de l'égalité d'accès pour les citoyens à un certain nombre de services qui sont aujourd'hui utiles à la population.

A la fin, ce sont toujours les habitants qui payent les pots cassés. Cette contractualisation va en plus permettre à un certain nombre de maires qui l'ont votée et qui vont, avec zèle, privatiser et laisser un certain nombre de secteurs public à d'autres, de se dédouaner en disant : « Ce n'est pas moi, c'est le gouvernement ».

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai bien entendu votre propos. Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit et qui va à l'inverse de ce que j'ai déclaré à l'instant. Je vous dis qu'il y a un temps pour s'opposer, et il est vrai que j'ai adressé des courriers à des collègues maires de Seine-Saint-Denis, sans beaucoup de succès. Je me suis rendu compte qu'ils avaient signé les uns après les autres, même ceux qui disaient : « On va y aller ».

A un moment donné, quand on est seul ou très peu nombreux, on se rend compte que l'on a perdu la partie et en démocratie, quand on est minoritaire, et vous l'avez vécu, on applique les règles de la démocratie. Il n'y avait plus rien à faire. Donc, plutôt que de pénaliser la Ville... Parce que je suis le maire de la Ville. On peut jouer les Don Quichotte, mais à un moment donné il y aura des sanctions pour la Ville. Pour éviter les sanctions pour la Ville, j'ai dit : « Si nous sommes nombreux nous y allons et il faut être le plus nombreux possible », j'ai essayé de remuer des maires, de les motiver pour être suivi. Cela n'a pas été le cas, donc je me rends à l'évidence : il fallait la signer pour éviter des pénalités à la Ville du Blanc-Mesnil.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je voudrais juste confirmer ce que vous disiez, nous avons bien voté le vœu contre la contractualisation. Nous restons contre la contractualisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix CONTRE (M. DRINE),

- APPROUVE le dispositif de contractualisation à passer avec l'Etat et limitant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour les années 2018 (83.388.564 euros), 2019 (84.639.392 euros) et 2020 (85.908.983 euros).
- AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

11. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – FIXATION DU MONTANT DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES (FCCT) POUR L'ANNEE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Là encore, ce sont des fonds de compensation avec le Territoire.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix ABSTENTION (M. DRINE),

- APPROUVE le montant du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) établi à 5.593.584 euros pour la Ville du Blanc-Mesnil en 2018.
- APPROUVE les conditions de versement du FFCT par la Ville à l'EPT Paris Terres d'envol (émission de mandats mensuels, montants reconduits jusqu'à la tenue de la prochaine CLECT).

12. CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES POUR LE PAIEMENT SUR INTERNET DES TITRES EXECUTOIRES EMIS PAR LA VILLE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention à passer avec la Direction générale des finances publiques pour le paiement par carte bancaire sur Internet des titres exécutoires émis par la collectivité dont le recouvrement est assuré par le comptable public assignataire.
- AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

<p>13. CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES POUR LE PAIEMENT SUR INTERNET DES PRODUITS DES RÉGIES DE RECETTES MUNICIPALES</p>

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention à passer avec la Direction générale des finances publiques pour l'encaissement des produits des régies de recettes municipales par carte bancaire sur Internet.
- AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

<p>14. PROJET URBAIN AUTOUR DE LA FUTURE GARE LIGNE 16 : ACQUISITION EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT D'UN LOT REPRÉSENTANT UN LOCAL DESTINÉ À ACCUEILLIR UNE CRÈCHE MUNICIPALE, SITUÉ 28, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE AUPRÈS DE ALTAREA COGEDIM GRANDS PROJETS</p>
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est dans le cadre du projet Cogedim qui est sur l'émergence de la future gare de la ligne 16, à gauche du Théâtre municipal, quand on regarde depuis l'avenue Henri Barbusse. Il est question d'acheter un socle à Cogedim pour y faire une crèche municipale.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons voter pour, évidemment. Je crois que je viens de faire la démonstration que nous sommes très attachés au service public. Evidemment, nous voterons pour ce rapport. Mais quand même, le privé est gonflé !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pourquoi ?

M. DIDIER MIGNOT :

Je lis la note : « *Souhaitait, en accord avec la municipalité, installer dans ce CINASPIC une crèche privée. Malgré leurs démarches auprès de l'organisme privé gestionnaire de crèches privées, aucun engagement n'a pu être conclu* ». Donc, ils n'ont pas trouvé à faire leur beurre dans le privé, ils nous la refilent. Tant mieux ! Mais ils sont quand même un peu gonflés.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qu'ils soient gonflés, c'est une chose. Qu'est-ce qui vous dit que simultanément nous ne sommes pas intervenus pour leur dire que nous voulions une crèche municipale ?

M. DIDIER MIGNOT :

« *Altarea Cogedim souhaitait en accord avec la municipalité installer dans ce CINASPIC une crèche privée* ».

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela ne veut pas dire que nous, nous n'avions pas l'intention...

M. DIDIER MIGNOT :

Vous pouvez toujours retomber sur vos pieds, mais...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Après, le privé reste le privé, et il est bien clair que nous ne nous attendons à aucun cadeau de la part du privé.

M. DIDIER MIGNOT :

Mettez-le dans la note, la prochaine fois !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Monsieur SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Sans remettre en cause la nécessité d'une crèche, nous voterons contre ce mémoire et ce n'est pas la première fois, parce que vous vous étiez engagé à faire payer les promoteurs immobiliers pour les réalisations d'écoles, de crèches et autres services publics, pour reprendre vos propos : « en leur tordant le bras ».

La deuxième raison, c'est que quelque soit l'intérêt, on ne peut pas vous laisser bétonner à tout-va.

Donc, nous voterons contre ce mémoire.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le socle, ce n'est pas un bâtiment en plus. Nous prenons la base du bâtiment. On s'est bien compris.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Sur les deux, il n'y a plus qu'une raison.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y en aura peut-être plus du tout lorsque je vous aurai appris que l'on ne peut pas se faire payer... Ce n'est pas que l'on se fait payer par le promoteur, on vend le terrain suffisamment cher pour se payer une école complète derrière. C'est le groupe Jean-Baptiste Clément, 23 classes, qui ne coûtera rien à la Villa. Et on a ajouté un gymnase, à côté... On peut difficilement demander plus. A un moment donné, il faut être raisonnable.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Vous vous étiez engagé, vous aviez dit : « On va leur tordre le bras ».

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, cela a été fait. Il aurait été souhaitable que vous en fassiez autant à votre époque, nous n'aurions pas le déficit que nous avons aujourd'hui.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je n'ai jamais dit que j'irai leur tordre le bras, c'est vous qu'il l'aviez dit.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, mais vous auriez dû le faire !

M. DIDIER MIGNOT :

Quel déficit ? Une ville n'est jamais en déficit.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ah non ? Elle n'est pas en déficit ? Non, 90 millions d'euros, c'est une paille ! Cela dit, nous ne sommes plus qu'à 74. Nous payons vos dettes, monsieur MIGNOT.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix POUR (M. DRINE),

- APPROUVE l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) auprès de ALTAREA COGEDIM GRANDS PROJETS, ou tout substitué, d'un local d'une superficie de 410 m² de surface utile, en **l'état de coque brute de béton avec les fluides en attente et la fourniture et pose des baies vitrées, au prix de 563 750 € HT soit 676 500 € TTC.**
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette opération :
 - signature des actes d'acquisition en VEFA,
 - lancement et passation des marchés de travaux,
 - dépôt des demandes d'autorisations administratives,
 - et tout acte en découlant.
- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter des subventions pour la réalisation de ce projet.

15. PROJET URBAIN ANGLE 59 A 61, AVENUE PASTEUR – 133 A 139 AVENUE DE LA REPUBLIQUE – CONSTAT DE DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AT N° 304

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de la deuxième tranche du projet OGIC qui fait l'angle des deux rues, qui est magnifique d'ailleurs. Il est proposé de constater la désaffectation de la parcelle et son déclassement.

M. DIDIER MIGNOT :

Combien de pavillons vont sauter dans tout ce secteur ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a trois pavillons, là. Monsieur RAMOS a publié un certain nombre de photos en oubliant que ce sont les propriétaires qui ont appelé les promoteurs, parce qu'aujourd'hui, c'est ce qui se passe. Les propriétaires des petits pavillons sont en train de vendre beaucoup plus cher leur pavillon et de s'enrichir un peu.

Et souvent, ils demandent à avoir un appartement dans l'immeuble en question, cela s'appelle une dation, monsieur RAMOS : on a vendu le pavillon plus cher en théorie, on le vend un peu moins cher et on a un appartement en échange dans l'immeuble.

(Intervention hors micro de monsieur RAMOS.)

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Moi aussi, c'est d'ailleurs pour cela que nous avons changé le PLU, pour éviter le massacre que vous étiez en train de faire rue de la Concorde et rue Félix Eboué, monsieur RAMOS. C'est un massacre, on en voit encore les... Monsieur SOUBEN et Madame BOUR ensuite.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je n'ai pas bien compris ce qui s'est passé, je suis allé voir sur place. Sur la bande, très jolie d'ailleurs, qui est entretenue, avec des fleurs et des arbres, il est question de...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, on parle de cette bande-là. Puisque vous savez qu'on impose une quantité d'espaces verts, vous aurez des espaces verts sur ce même site. On déplace simplement l'espace vert ; 122 m² en bordure seront travaillés par le promoteur et vous retrouverez les espaces verts à un autre endroit, mais vous les retrouverez.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Sauf que ceux-là étaient accessibles à tous les Blanc-Mesnilois, visibles par tous les Blanc-Mesnilois. De l'autre côté, c'est une obligation pour tous les constructeurs de faire une rétention d'eau, donc un espace privé et souvent non accessible aux locataires ou propriétaires des appartements parce que c'est un bassin de rétention. Pour nous, c'est une diminution d'espace vert. Et très joli, en plus, j'invite les gens à aller le voir.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est globalement qu'il faut regarder les choses. Vous verrez, à la fin du premier mandat et un peu plus encore à la fin du deuxième, la quantité d'espaces verts que nous aurons rajoutés au Blanc-Mesnil. Cela devrait vous satisfaire, monsieur SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Expliquez-moi comment les Blanc-Mesnilois verront ce morceau d'espace vert qui sera transféré...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

S'ils ne le voient pas là ils le verront ailleurs. Globalement, sur la Ville il y aura beaucoup plus d'espaces verts qu'avant et notamment en front de rue.

MME PATRICIA BOUR :

Je serai très brève. Je vous rappelle, monsieur MIGNOT, que la zone dont vous parlez dont on détruit les pavillons n'est pas dans votre esprit depuis 2008 une zone pavillonnaire. C'est une zone à densifier dont vous avez signé le PLU, alors il ne faut peut-être pas mentir aux gens non plus.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est exact, madame BOUR. Là et ailleurs, d'ailleurs, parce que quand vous parlez de densification, un certain nombre d'immeubles étaient de votre fait, c'est vous qui avez donné le permis de construire, nous nous sommes contentés de retravailler les façades pour qu'ils soient plus jolis. On voit d'ailleurs de plus en plus de gens photographier les façades des nouvelles constructions.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix CONTRE (M. DRINE),

- CONSTATE la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée AT n°304 pour une surface de 122 m².
- ACTE du déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée AT n°304 pour une surface de 122 m².

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Point 16... Oui, monsieur SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Lorsqu'on densifie, il est obligatoire (c'est comme cela qu'on l'entendait) d'élargir non pas la bande roulante de la route mais les trottoirs et les espaces verts, pour que quand on augmente la hauteur on puisse avoir une pénétration de la lumière. Là, nous constatons que les bâtiments sont construits au droit du trottoir, cela ressert et empêche la lumière de rentrer, les hauteurs sont presque doublées.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'imagine que cela dépend d'où vient la lumière. Si vous regardez l'avenue de la République et les nouveaux bâtiments : on a élargi le trottoir. Regardez, sur l'avenue de la République entre le centre-ville et Pierre Sépard, sur la partie gauche, là où il y a les bâtiments on a élargi le trottoir. Je ne suis pas architecte mais j'imagine qu'il y a une raison.

16. PROJET DE REQUALIFICATION DU CENTRE CASANOVA

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le projet du futur centre commercial de Casanova qui est en jeu, comme il s'agit de le construire sur le parking qui est à droite du marché couvert Casanova, avant de transférer un certain nombre de commerces sur le socle de ces deux bâtiments en L (que j'appelle souvent une place à l'italienne). Nous aurons trois votes puisque nous devons :

- 1 Approuver le projet de requalification, acter la désaffectation et le déclassement des parcelles.
- 2 Approuver la cession des parcelles et approuver un protocole d'accord portant sur la cession des parcelles et volumes nécessaires à la réalisation du projet.
- 3 Autoriser la société Pierre Etoile et la société Sodes (qui traitera les commerces) à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet.

Il me tardait d'arriver à ce stade mais la négociation a été très longue. La plupart des commerçants sont prêts à partir, il y en a un qui dit : « Il faut voir, je suis bien là », certains en profitent pour partir en retraite, et dans ceux qui sont prêts à partir, il y a les propriétaires des murs et les propriétaires des fonds ; il faut parler à tout le monde, ce qui a pris un peu de temps. Je m'impatisais mais nous y sommes, enfin.

Vote 1 - Projet de requalification du centre Casanova : approbation du projet de requalification – approbation du principe de désaffectation et de déclassement des parcelles AO 183 pour partie, AO 184 pour partie, AO 185 pour partie, AN 154 pour partie et AN 179 en totalité :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix ABSTENTION (M. DRINE),

- APPROUVE le projet de requalification du centre Casanova.
- ACTE le principe de désaffectation et de déclassement des parcelles AO 183 pour partie, AO 184 pour partie, AO 185 pour partie, AN 154 pour partie et AN 179 en totalité.

Vote 2 - Projet de requalification du centre Casanova : approbation du principe de cession des parcelles nécessaires à la réalisation du projet – APPROBATION d'un protocole d'accord portant sur la cession des parcelles nécessaires à la réalisation du projet :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix ABSTENTION (M. DRINE),

- APPROUVE le principe de cession des parcelles et volumes nécessaires à la réalisation du projet.
- APPROUVE un protocole d'accord portant sur la cession des parcelles et volumes nécessaires à la réalisation du projet.

Vote 3 - Projet de requalification du centre Casanova – phase 1 : autorisation à la SAS Pierre Etoile et la SA SODES de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix ABSTENTION (M. DRINE),

- AUTORISE la société SAS PIERRE ETOILE et la société SA SODES à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet.

17. INTÉGRATION DES PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – SECTIONS CADASTRALES AT, AV, AW, AX ET AY

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit d'un certain nombre de parcelles qui ont été identifiées. C'est un gros travail du service de l'Urbanisme, on réintègre un certain nombre de parcelles dont on ne savait pas si elles étaient à la Ville ou pas, pour être un peu plus « dans les clous ». Je crois qu'il faut féliciter les services de l'Urbanisme.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'intégration des parcelles dans le domaine public communal - sections cadastrales AT, AV, AW, AX et AY .

18. APPROBATION DE L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE NON BÂTIE CADASTRÉE SECTION AT N° 155P D'UNE SUPERFICIE DE 31 M2 SISE 2, RUE AUGUSTIN MARCOS – 77, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit d'une parcelle un peu en déshérence que nous récupérons, bien évidemment avec l'accord du propriétaire.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix ABSTENTION (M. DRINE),

- APPROUVE l'acquisition par la Ville du Blanc-Mesnil d'une surface de 31 m² issue de la parcelle cadastrée section AT n°155, sise 2 rue Augustin Marcos /77 avenue de la République, appartenant à monsieur Gérard Pierre, pour un montant de 6 200 €.
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

19. PARTICIPATION À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « LES CENTRES-VILLES VIVANTS »

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est dans le cadre de la Métropole du Grand Paris.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE monsieur le Maire à participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « les centres-villes vivants » lancé par la Métropole de Paris.

20. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE – ANNÉE 2018

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons nous abstenir. Nous votons traditionnellement, si je puis dire, cette subvention ; là, c'est l'affectation qui nous gêne davantage puisqu'il y a 300 000 € pour les fenêtres d'écoles, d'où l'abstention, puisque nous sommes favorables à cela, évidemment. Mais, il y a surtout 1,3 million pour la jauge, l'augmentation et les travaux dans la salle du théâtre, ce qui ne nous convient pas. Nous considérons que les dotations Politique de la ville devraient être affectées à d'autres destinations que celles-ci. Nous nous abstenons.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les spectateurs du théâtre apprécieront. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix POUR (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix POUR (M. DRINE),

- APPROUVE, au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018, les programmes de travaux et les actions de médiation sociale dans les quartiers.
- SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au taux maximum.
- APPROUVE le plan prévisionnel de financement.
- AUTORISE monsieur le Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France, à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier.
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je rappelle ce que nous avons dit sur la jauge. J'avais dit ici qu'en changeant les tissus de la salle on allait changer l'acoustique de la salle. Quand on double la capacité...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Evidemment, on regardera l'acoustique, c'est la raison même de ce théâtre. Nous travaillons avec des professionnels. On pensera à cela.

21. CREATION D'UN TARIF POUR LA DELIVRANCE DE DUPLICATA DE LIVRETS DE FAMILLE
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est tout bête, c'est 10 euros, mais il y a tellement de gens qui viennent quatre, cinq fois chercher un livret de famille, parce qu'ils le perdent, qu'on va leur demander 10 euros pour les responsabiliser un peu. Ce n'est pas la mort, et au bout d'un certain nombre de fois, trop c'est trop, on va les faire payer.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix CONTRE (M. DRINE),

- DECIDE la création, à compter du 1^{er} juillet 2018, d'une participation forfaitaire des usagers au titre des divers frais liés à la délivrance de duplicata de livrets de famille.
- DECIDE la mise en œuvre de cette participation forfaitaire pour la délivrance d'un deuxième livret de famille pour raison de perte ou de détérioration, et quelle qu'en soit la raison, pour la délivrance d'un troisième livret de famille (et au-delà).
- DECIDE le montant de dix euros fixé pour cette participation forfaitaire, montant qui pourra être modifié à tout moment par délibération du Conseil municipal.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

22. APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2018/2019
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Je voudrais dire un mot, sans être trop long. C'est un sujet important.

C'est un mémoire qui donne des données intéressantes sur la situation, c'est un travail qu'il faut saluer. Nous n'allons pas refaire le débat sur la semaine de quatre jours, ce n'est pas le lieu, même si évidemment c'est un point central puisque cela nécessite des réorganisations, donc on le comprend bien.

Nous nous abstenons sur ce sujet parce que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Il y a des objectifs qui sont énoncés qui sont effectivement louables, et en même temps la réalité du terrain est toute autre, beaucoup de parents nous en parlent.

Par conséquent, pour ne pas accréditer cette distorsion entre les objectifs et ce qui se passe réellement sur le terrain, nous nous abstenons.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vais donner la parole à monsieur SOUBEN, qui l'a demandée. Le PEDT a été légèrement modifié mais pas énormément et c'était dû effectivement au fait que nous sommes passés de la semaine de quatre jours et demi à la semaine de quatre jours. Nous nous sommes adaptés, tout simplement.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Par convention 2018-75 du 4 avril 2018 vous mettez à disposition des locaux du théâtre du Blanc-Mesnil (je fais le lien entre les deux mémoires). Il ne me semble pas que l'Institution Sainte-Marie soit domiciliée au Blanc-Mesnil. Y a-t-elle une association ? Est-ce que toutes les écoles publiques et laïques du Blanc-Mesnil qui vous feraient la même demande auraient la même réponse positive ?

Vous vous étiez engagé à donner ici la liste des Blanc-Mesnilois scolarisés dans cette institution, je rappelle pour mémoire que nous n'en demandons pas autant, nous voulions juste savoir le nombre, certifié bien entendu par vous comme par les fonctionnaires municipaux. A ce jour, nous n'avons toujours pas réponse à nos questions. Pourtant, les subventions ont été votées et, je pense, encaissées. Ne serait-ce pas une discrimination déguisée envers l'enseignement public ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Déjà, les écoles de la Ville vont au théâtre régulièrement...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Mais il n'y a pas de convention...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

De toute façon, les écoles de la Ville y vont, très souvent. Une personne qui est dans la salle est justement chargée d'aller voir les écoles et de leur expliquer le programme qui est à disposition pour motiver un petit peu les enseignants à amener les élèves.

Ce qui se passe avec l'Ecole Sainte-Marie, c'est que de plus en plus de parents souhaitent protéger la scolarité de leurs enfants et les inscrivent dans une école privée, à Sainte-Marie au Bourget, mais pas seulement.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Pourquoi ? La scolarité de leurs enfants était-elle en danger dans l'enseignement public ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est ce qu'ils croient, j'imagine. En tout cas, un certain nombre de parents, de plus en plus nombreux, inscrivent, c'est un fait, leurs enfants dans les écoles privées des alentours, pas simplement à Sainte-Marie au Bourget : à l'Espérance à Aulnay, et à Saint-Germain à Drancy. D'ailleurs, dans votre majorité précédente il y avait plusieurs élus qui avaient inscrit leurs enfants notamment à l'Espérance à Aulnay.

Donc, le directeur de cette Ecole Sainte-Marie m'a fait remarquer en passant par Christine COMAYRAS : « Il y a beaucoup d'enfants Blanc-Mesnilois inscrits à Sainte-Marie, nous aurions besoin pour la fête de fin d'année d'un espace que nous ne trouvons pas au Bourget, serait-il possible d'avoir pour une matinée le prêt du théâtre ? ». Nous avons accédé à cette demande, c'est la deuxième année. Monsieur BRAMY.

M. HERVE BRAMY :

Pour une association blanc-mesniloise qui organise des conférences citoyennes, telle que l'université, y aurait-il la possibilité d'avoir le prêt d'une salle pour accueillir notre public ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous ai déjà dit, monsieur BRAMY, que l'on ne faisait plus de politique dans ce théâtre. Vous voulez faire de la politique. On ne fait plus de politique au théâtre. On ne prête pas le théâtre à des associations politiques... Si, si, vous le savez, monsieur RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

Je ne vois pas pourquoi vous dites ça !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ne faites pas l'âne pour avoir du son. Pas à moi ! Allons!

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix ABSTENTION (M. DRINE),

- APPROUVE le projet éducatif territorial de la commune du Blanc-Mesnil.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à l'exécution de la présente délibération.

23. TARIFICATION DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2018/2019

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le sujet est : comme on passe de la semaine de quatre jours et demi à la semaine de quatre jours, on augmente un peu le temps d'activité périscolaire, dans certains cas. On a donc répercuté au prorata le coût du temps périscolaire ; c'est-à-dire qu'il est normal, même si l'on ne change pas le taux horaire, que quand les enfants passent une heure de plus, les parents payent l'heure de plus. C'est ce dont il s'agit.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la création des nouvelles unités de consommation.
- APPROUVE les tarifs suivants :

I - Tarifs de la restauration scolaire

I-1- Restauration scolaire maternel et élémentaire (pas de changement)

Tranche de Quotient	Prix d'un repas enfant	Prix d'un repas pour les enfants souffrant d'une allergie alimentaire	Tarif applicable aux habitants des villes de Drancy, Dugny et Le Bourget
A	1,39 €	0,46 €	6,95 €
B	1,66 €	0,55 €	
C	1,96 €	0,65 €	
D	2,25 €	0,75 €	
E	2,58 €	0,86 €	
F	2,95 €	0,98 €	
G	3,27 €	1,09 €	
H	3,69 €	1,23 €	

I	4,16 €	1,39 €	
J	4,70 €	1,57 €	

Les enfants qui résident en dehors de la commune sont facturés au tarif de la tranche J. Sont néanmoins exclus de cette disposition les résidents des communes de Drancy, Le Bourget et Dugny auxquels un tarif spécifique est appliqué.

I-2- Restauration adultes (pas de changement)

Prix appliqué aux enseignants qui utilisent le service de restauration municipale le midi :

Indice	Prix d'un repas adulte
Inférieur ou égal à 452	4.26e
Supérieur à 452	5,40 €

II – Tarifs des accueils périscolaires

Le passage à la semaine de quatre jours entraîne une réduction du temps d'accueil post-scolaire : démarrage à 16h30 au lieu de 15h30. Il prendra fin à 18h30 le lundi, mardi et jeudi, et à 18h00 le vendredi.

II-1- Accueils pré et post scolaires maternel

Tarifs 2017/2018 soumis à modifications :

Tranche de Quotient	Accueil du matin de 7h30 à 8h30	Accueil du soir de 15h30 à 18h30
A	0,78 €	1.34 €
B	0,78 €	1.34 €
C	0,90 €	1.52€
D	1,00 €	1,72 €
E	1,13 €	1,93 €
F	1,33 €	2.25 €
G	1,54 €	2.65€
H	1,78 €	3.06 €

I	2,24 €	3.86€
J	2,70 €	4.65€

Les nouveaux tarifs ont été recalculés en tenant compte des nouvelles amplitudes horaires :

Tranche de Quotient	Accueil du matin de 7h30 à 8h30	Accueil du soir de 16h30 à 18h30	Accueil du soir de 16h30 à 18h
A	0,78 €	0,89 €	0,67 €
B	0,78 €	0,89 €	0,67 €
C	0,90 €	1,01 €	0,76 €
D	1,00 €	1,15 €	0,86 €
E	1,13 €	1,29 €	0,97 €
F	1,33 €	1,50 €	1,13 €
G	1,54 €	1,77 €	1,33 €
H	1,78 €	2,04 €	1,53 €
I	2,24 €	2,57 €	1,93 €
J	2,70 €	3,10 €	2,33 €

II-2- Accueils pré et post scolaires élémentaire

L'organisation de l'accueil post-scolaire en deux séquences est conservée afin de permettre aux familles de bénéficier d'un accueil en adéquation avec leurs besoins.

Tarifs 2017/2018 soumis à modifications :

Tranche de Quotient	Accueil du matin de 7h30 à 8h30	Accueil soir séquence 1 de 15h30 à 17h30	Accueil soir Séquence 2 de 15h30 à 18h30
A	0,78 €	0,55 €	1.10 €
B	0,78 €	0,55 €	1.10 €
C	0,90 €	0.63€	1.26 €
D	1,00 €	0.70 €	1.40 €

E	1,13 €	0.82€	1.63 €
F	1,33 €	0.94€	1,88 €
G	1,54 €	1.11€	2.22 €
H	1,78 €	1.26€	2.53 €
I	2,24 €	1.59€	3.18 €
J	2,70 €	1.94€	3.88€

Les nouveaux tarifs ont été recalculés en tenant compte des nouvelles amplitudes horaires :

Tranche de Quotient	Accueil du matin de 7h30 à 8h30	Accueil du soir de 16h30 à 18h30	Accueil du soir de 16h30 à 18h
A	0,78 €	0,55 €	0,41 €
B	0,78 €	0,55 €	0,41 €
C	0,90 €	0,63 €	0,47 €
D	1,00 €	0,70 €	0,53 €
E	1,13 €	0,82 €	0,62 €
F	1,33 €	0,94 €	0,71 €
G	1,54 €	1,11 €	0,83 €
H	1,78 €	1,26 €	0,95 €
I	2,24 €	1,59 €	1,19 €
J	2,70 €	1,94 €	1,46 €

III – Tarifs du centre de loisirs (mercredis et vacances scolaires)

Les activités périscolaires du mercredi sont remplacées par les activités en centres de loisirs.

III-1 – Activités en centre de loisirs maternel et élémentaire (pas de changement)

Tranche de Quotient	Activités de loisirs de 8h30 à 17h30 (hors repas)	Prix d'un repas en centre de loisirs
A	2,20 €	1,39 €
B	2,44 €	1,66 €
C	2,65 €	1,96 €
D	2,90 €	2,25 €
E	3,10 €	2,58 €
F	3,33 €	2,95 €
G	3,55 €	3,27 €
H	3,75 €	3,69 €
I	3,99 €	4,16 €
J	4,45 €	4,70 €

III-2 – Accueils pré et post centre de loisirs (pas de changement)

Tranche de Quotient	Accueil du matin en maternelle et élémentaire de 7h30 à 8h30	Accueil du soir en maternelle de 17h30 à 18h30	Accueil du soir en élémentaire de 17h30 à 18h30
A	0,78 €	1,34 €	1,10 €
B	0,78 €	1,34 €	1,10 €
C	0,90 €	1,52 €	1,26 €
D	1,00 €	1,72 €	1,40 €
E	1,13 €	1,93 €	1,63 €
F	1,33 €	2,25 €	1,88 €
G	1,54 €	2,65 €	2,22 €
H	1,78 €	3,06 €	2,53 €
I	2,24 €	3,86 €	3,18 €
J	2,70 €	4,65 €	3,88 €

IV- Tarifs des séjours en classes de découvertes et en colonies de vacances (pas de changement)

La participation des familles est fixée sur la base d'un pourcentage du prix de revient du séjour :

Tranche de Quotient	% du coût de revient
A	15%
B	17,5%
C	20%
D	23%
E	26%
F	30%
G	35%
H	40%
I	45%
J	50%

<p>24. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE CONCERNANT LE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) POUR LE MULTI-ACCUEIL FAMI SOL</p>
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Monsieur RAMOS, vous voulez intervenir.

M. ALAIN RAMOS :

Monsieur le Maire, je vous avais écrit le 9 mai pour demander un bilan précis de ce qui était financé par la Caisse d'Allocations Familiales, par le Conseil Départemental, par l'ARS, etc. J'ai eu une réponse merveilleuse ce matin, et c'est la première fois que cela m'arrive en quatre ans. Malheureusement, j'avais fait une demande à la CADA pour appuyer ma demande, mais elle est partie, elle est partie !

Néanmoins, la réponse que vous m'avez faite et le document que vous m'avez fait parvenir sont en inadéquation avec la demande que je vous avais faite d'un bilan extrêmement précis de l'utilisation des subventions, pas simplement l'utilisation de l'argent, mais aussi des résultats : du nombre de personnes qui avaient été concernés, etc. Le document que vous me renvoyez, d'abord est pratiquement illisible pour le vieux monsieur que je suis, et il me semble qu'il n'est pas assez précis et que cela ne correspond pas au bilan que je vous ai demandé. Donc, sur les trois prochains dossiers, nous nous abstiendrons.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai bien entendu, monsieur RAMOS. L'administration me signale que votre demande était tellement large que c'était difficile d'y accéder. Si vous pouviez préciser votre demande la prochaine fois, on répondra un peu plus précisément.

Vous faites demande sur demande, ce qui est votre droit, mais ce qui mobilise quand même l'administration, entre les différentes demandes de l'opposition : on va bientôt faire travailler deux ou trois employés communaux simplement pour répondre à vos demandes ! Et je pense qu'on va faire pareil dans les associations sportives parce qu'elles sont toutes soumises à un feu de questions, comme si les choses étaient faites de manière illégale.

Monsieur RAMOS, vous avez tort de nous soupçonner comme cela ! A moins que ce que vous nous avez raconté sur l'ancienne majorité par le passé ne vous donne l'idée qu'on pourrait faire éventuellement la même chose, mais ce n'est pas le cas !

J'ai noté que monsieur RAMOS s'abstiendrait sur les prochains mémoires.

M. ALAIN RAMOS :

Attendez, monsieur le Maire, je vais dire quand même ma demande : « *Dans cette attente, nous souhaitons que vous nous fassiez parvenir un bilan précis du montant des financements que vous avez obtenus auprès de la CPAM, de la CNAMTS, de l'ARS et du Conseil départemental, mais aussi et surtout, un bilan précis de leur utilisation, avec les documents prouvant leur utilisation en concordance avec les demandes effectuées.* ». Je ne vois pas où il y a des difficultés puisque je suppose qu'y compris pour représenter des nouvelles demandes vous devez faire ces recherches et faire ces bilans.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous renouvelle ma demande, qui est transmise par l'administration : soyez plus précis et vous aurez les informations.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix ABSTENTION (M. DRINE),

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville concernant le versement de la prestation de service unique pour le multi-accueil FA MI SOL.
- AUTORISE monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents y afférents.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

25. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE POUR LE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) POUR « L'ACCUEIL ADOLESCENT »

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit de la convention d'objectifs entre la CAF de Seine-Saint-Denis et la Ville pour le versement de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix ABSTENTION (M. DRINE),

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville pour le versement de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour « l'accueil adolescent ».
- AUTORISE monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents y afférents.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

26. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-SAINT-DENIS ET LA VILLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE) ET L'AIDE SPÉCIFIQUE RYTHMES ÉDUCATIFS

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est le périscolaire et l'extrascolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix ABSTENTION (M. DRINE),

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville pour le versement des prestations de service accueil de loisirs sans hébergement « périscolaire » pour la période de 2018-2021.
- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville pour le versement des prestations de service accueil de loisirs sans hébergement « extrascolaire » pour la période de 2018-2021.

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Ville pour le versement de la subvention dite « aide spécifique rythmes éducatifs » pour la période du 1^{er} janvier au 7 juillet 2018.
- AUTORISE monsieur le Maire à les signer ainsi que tous documents y afférents.
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

27. MARCHÉ DES TILLEULS – RECONDUCTION DE LA MISE À DISPOSITION, À TITRE GRATUIT, DU PATRIMOINE DE VILOGIA AU PROFIT DE LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous savez que le marché des Tilleuls s'est un petit peu étendu et occupe une voie qui est du domaine de Vilogia, du bailleur, donc nous faisons les choses dans les règles.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention avec la société VILOGIA portant reconduction de la mise à disposition, à titre gratuit, d'une partie du patrimoine de cette société au profit de la Ville pour permettre de poursuivre la tenue du marché ;
- AUTORISE monsieur le Maire à la signer.

28. ADHÉSION AU « RÉSO COMMERCE » DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA SEINE-SAINT-DENIS (CCI 93)

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion au « Réso Commerce » pour une nouvelle durée d'un an et pour un coût annuel de 1000 €.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la fiche correspondant à cette adhésion.
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

29. FONDS D'INITIATIVE ASSOCIATIVE (FIA) 2018
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La Ville a reçu six dossiers de demande de subvention et la commission a retenu cinq projets pour un montant total de 14 488 € ; la moyenne est un petit peu moins de 3 000 € par dossier.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE à chaque association, conformément aux tableaux présentés par thématiques, une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant global de 14 488 €, comme suit :

Association/Habitant	Axes du FIA	Intitulé du projet	Lieu	Somme attribuée
Association Blanc-Mesnil Sport Karaté	dynamisation de la vie sportive	« Sortie Mer des sables »	Mer des sables	2 488 €
Association 1 pas une aventure	renforcement du lien social	« Découverte de soi et de l'autre »	Nanteuil	3 000 €
ALD	renforcement du lien social/animation du quartier	« Ateliers cuisine »	Salle Quemener	3 000 €
Association Street Workout Spartan	renforcement du lien social	« Boot Camp des quartiers »	Tous les quartiers	3 000€
ACIT	développement des partenariats de proximité entre associations et les structures municipales	« Le temps des copains »	Maison des Tilleuls et Jean Jaurès	3 000 €

- AUTORISE l'apposition du logo de la Ville sur tout document de communication relatif à ces projets.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

30. FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS (FPH)

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cette fois, douze dossiers de demande de subvention ; groupes d'habitants, associations. Huit projets ont été retenus, concernant près de 1 500 habitants, pour un montant total de 4 650 € ; soit une moyenne de 581 € par projet. C'est encadré par le préfet, n'est-ce pas Christine ?

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Par la préfecture régionale.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE à chaque groupe d'habitants, conformément aux tableaux présentés par thématiques, une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant global de 4 650 € comme suit :

Association/Habitant	Axes du FPH	Intitulé du projet	Lieu	Somme attribuée
Mme Astou WAGUE	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Voyage en Espagne	Barcelone	600 €
Mr Jean-Michel MENDY	solidarité de voisinage (charte de bon voisinage)	Kermesse du Nord	Quartier nord floréal	610 €
Mme Amel HASSINI	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Sortie théâtrale à Paris	Paris	400 €

Mme Malika MAHDJOUBI	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	A la découverte de la gastronomie française	Paris	600 €
Mr Jallale ESSALHI	embellissement et amélioration de l'environnement urbain	Réalisation artistique en mémoire de Soenen et Freddy	Paris	610 €
Mme Aminata DIAKITE	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Repas convivial	Maison Pour Tous Jean Jaurès	610 €
Mme Yamina MESBAHI	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Sortie culturelle à l'Opéra Bastille	Comédie Bastille à Paris	610 €
Mme Henriette BOURRON	embellissement et amélioration de l'environnement urbain	Sortie récréative pour fêter le printemps	Tous les quartiers de Blanc-Mesnil	610 €

- AUTORISE l'apposition du logo de la Ville sur tout document de communication relatif à ces projets.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

31. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix ABSTENTION (M. DRINE),

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Filière Administrative				
Attaché	Attaché	51	-1	50
Rédacteur	Rédacteur	21	+2	23
Filière Sociale				
Agent social	Agent social	12	+1	13
Filière Technique				
Adjoint technique	Adjoint technique à TNC 17.71/35ème	3	-3	0
Adjoint technique	Adjoint technique à TNC 15.20/35ème	6	-6	0
Adjoint technique	Adjoint technique à TNC 13.31/35ème	2	-2	0
Adjoint technique	Adjoint technique à TNC 12.90/35ème	6	-6	0
Adjoint technique	Adjoint technique à TNC 12.06/35ème	5	-5	0
Adjoint technique	Adjoint technique à TNC 26.15/35ème	0	+3	3
Adjoint technique	Adjoint technique à TNC 25.46/35ème	0	+2	2
Adjoint technique	Adjoint technique à TNC 24.77/35ème	0	+2	2
Adjoint technique	Adjoint technique à TNC 24.08/35ème	0	+2	2
Adjoint technique	Adjoint technique à TNC 22.69/35ème	0	+2	2
Adjoint technique	Adjoint technique à TNC 21.83/35ème	0	+2	2
Adjoint technique	Adjoint technique à TNC 21.31/35ème	0	+2	2
Adjoint technique	Adjoint technique à TNC 20.62/35ème	0	+4	4
Adjoint technique	Adjoint technique à TNC 20.96/35ème	0	+2	2

Adjoint technique	Adjoint technique à TNC 17.50/35ème	0	+1	1
Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe TC	12	-1	11
Technicien	Technicien	11	-1	10
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	33	-1	32
Filière Animation				
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à TNC 19.25/35ème	22	-22	0
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à TNC 12.02/35ème	7	-7	0
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à TNC 15.16/35ème	2	-2	0
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à TNC 15.43/35ème	9	-9	0
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à TNC 7.96/35ème	2	-2	0
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à TNC 3.14/35ème	1	-1	0
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à TNC 16.10/35ème	1	-1	0
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à TNC 7.23/35ème	1	-1	0
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à TNC 4.82/35ème	38	-38	0
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à TNC 6/35ème	0	+24	24
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à TNC 17.77/35ème	0	+25	25
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation à TNC 13.62/35ème	0	+25	25
Filière Culturelle				
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique à TNC 15/16 ^{ème} classe normale	1	-1	0
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique à TNC 13.50/16 ^{ème} hors classe	1	-1	0
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique classe normale TC	2	+1	3
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe à TC	12	+1	13

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

32. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA GESTION D'ACTIVITÉ DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET DE PLANIFICATION FAMILIALE ENTRE LA VILLE ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de délégation de la gestion d'activité de la protection maternelle et infantile et de planification familiale entre la Ville et le Département de la Seine-Saint-Denis.
- AUTORISE monsieur le Maire à la signer.

33. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ETOILE SPORTIVE DU BLANC-MESNIL JUDO (ESBM JUDO)

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous l'avions fait l'an dernier pour la qualification en Coupe d'Europe. Les filles avaient terminé troisièmes au Championnat de France et s'étaient qualifiées pour l'Europe.

Cette année, et j'imagine que c'est une grande joie pour toute la Ville, les filles ont terminé premières et championnes de France, et les garçons n'ont été battus que de peu en finale. Les garçons et les filles seront qualifiés pour la Coupe d'Europe, ce qui implique des coûts supplémentaires de déplacement. En général, la Coupe d'Europe a lieu en Allemagne, peut-être en Croatie ou en Slovénie cette année.

Nous vous demandons d'attribuer cette subvention exceptionnelle à ce Club qui a beaucoup de mérite, pour l'aider à financer ses déplacements.

Monsieur RAMOS souhaitait intervenir.

M. ALAIN RAMOS :

Je vais être un peu long et je m'en excuse. Je vais lire donc je suis désolé, je vais demander un peu de patience.

Nous avons déjà demandé, conformément à l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, la transmission au Conseil municipal des documents, les budgets certifiés et les comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Vous nous avez renvoyés vers l'ESBM et le BMS Judo ; nous l'avons fait le 27 avril 2018. Sans surprise, nous n'avons pas eu de réponse.

Cette année, l'ESBM Judo recevra environ 123 000 € de subvention.

Nous vous rappelons que la demande d'application de l'article L 1611-4 est aussi une demande de la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France, page 85 de son rapport d'octobre 2018.

Je vais lire l'article L 1611-4 du Code Général des Communes, afin que cela soit acté au Conseil municipal du 28 juin 2018. Je lis :

Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui la lui a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leur budget et leur compte de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subvention à d'autres associations, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité et l'organisme subventionné.

Un petit rappel du Code Pénal, article 432-16. Il sanctionne les agents ou les élus qui par défaut de contrôle rendent possible une utilisation non conforme à la loi des subventions attribuées.

Comme vous le voyez, l'application de l'article L 1611-4 du Code Général des Communes n'est pas une option. La municipalité du Blanc-Mesnil doit le mettre en œuvre, afin que le Conseil municipal puisse contrôler l'utilisation des subventions qu'il distribue.

Jusqu'à maintenant, nous avons alerté ; faute d'application de l'Article 1611-4 du Code Général des Communes, dorénavant nous demanderons à la justice administrative de dire le droit.

Comme cette subvention exceptionnelle n'est pas accordée conformément à l'article 1611-4 du Code Général des Communes, nous nous abstiendrons.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne vois pas où vous voulez en venir, monsieur RAMOS, mais peu importe. Je laisserai Karim BOUMEDJANE répondre sur l'ESBM Judo, mais adressez-vous à l'ESBM Judo pour avoir les justificatifs.

M. ALAIN RAMOS :

Non, c'est à vous qu'on l'a demandé !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ne vous mettez pas à ma place. De toute façon, les associations sont contrôlées, mais nous avons demandé hier même au Club de Football de nous donner un bilan mensuel. Donc, le contrôle est fait. Ils ont du mal à comprendre, mais monsieur RAMOS, si vous l'aviez fait avant (votre équipe, vos amis) on n'aurait pas eu 300 000 € de déficit au Club de Football !

Quand nous sommes arrivés, nous avons eu à combler environ 300 000 € de déficit, monsieur RAMOS ! Donc, nous ne recevons aucune leçon !

Pour ce qui est du Club de Judo, qui n'a rien à cacher, j'imagine, Karim va vous répondre. Ils vont vous donner les éléments, adressez-vous à eux.

Brigitte LEMARCHAND, et ensuite Karim BOUMEDJANE.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

J'en ai quand même assez d'entendre ou de lire les propos de monsieur RAMOS et qu'on laisse supposer que la Direction des Sports ne fait pas son travail ! Les demandes de subventions sont des conventions... Monsieur, laissez-moi parler, je vous ai écouté, avec tout ce que vous racontez qui est faux. La Direction des Sports fait son travail ; nous avons des conventions qui sont signées avec un certain nombre d'associations. Les documents nous sont transmis.

Donc, le Club de Football, qui a d'ailleurs des comptes... Je pense que vous connaissez bien, l'ancienne municipalité, le commissaire aux comptes. Donc, on vérifie tout cela bien évidemment, et l'ESBM aujourd'hui fait appel aussi à un commissaire aux comptes parce que les subventions et l'ensemble des données... Ils ont un expert-comptable évidemment, mais il faut que les comptes soient validés.

Donc, arrêtez de mettre de la suspicion là où il n'y en a pas. C'étaient vos amis, jadis, et vous leur avez dit tellement de choses sur vos amis d'aujourd'hui... Franchement, c'est tellement désagréable d'entendre un certain nombre de vos propos, cher Monsieur, je trouve ça, mais nul ! Franchement, ça me sort du cœur, c'est lamentable, votre comportement !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Souvenez-vous, tout ce que vous nous avez raconté, monsieur RAMOS !

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

C'étaient vos amis, vous les voyiez tous les jours ! Vous devriez être content !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur les malversations au Judo, par le passé, souvenez-vous, monsieur RAMOS ! Aujourd'hui, ça n'a plus cours.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Tout a été mis d'équerre et tout est transparent ! Que ce soit l'ESBM ou le Club de Football. Et alors quoi ? Ils vont vous les donner, les éléments !

M. ALAIN RAMOS :

Si c'est transparent donnez-les nous !

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Bien sûr que c'est transparent ! Qu'est-ce que ça veut dire ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Adressez-vous aux associations.

M. ALAIN RAMOS :

C'est à vous de le faire ! C'est la loi !

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Mais arrêtez de parler pour nous ! Allez voir Stéphane MARLIN qui est le directeur des Sports, d'accord ? On applique la loi, je n'ai pas de leçon à recevoir par vous, Monsieur !

M. ALAIN RAMOS :

Respectez la loi ! Donnez-nous les documents, comme prévu !

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Aucune leçon ! Vous êtes versatile !

M. ALAIN RAMOS :

La Cour Régionale des Comptes...

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Je n'ai aucune leçon à recevoir de vous, ni de l'opposition. Ce n'est pas parce qu'on ne dit rien qu'on ne sait rien ! Sachez-le, Monsieur !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Karim BOUMEDJANE, puis nous passons au vote, et nos champions de France auront bien noté l'agressivité de monsieur RAMOS à leur égard. Vous devriez être satisfait d'avoir la meilleure équipe de France au Blanc-Mesnil.

M. ALAIN RAMOS :

Oui, oui...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Aujourd'hui même, nous avons deux médailles de bronze aux Jeux, grâce à l'équipe de France. Deux hier, deux... trois aujourd'hui, voilà, il y en a une nouvelle.

M. ALAIN RAMOS :

Mais le Judo au Blanc-Mesnil travaille très, très bien ! Je crois même qu'on avait deux équipes en quart de finale au Championnat de France.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, dont une qui est descendue en deuxième division.

M. ALAIN RAMOS :

Oui, il y en a une qui a 23 000 € de subvention et l'autre a 123 000 !

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Ils sont descendus en deuxième division. Mais ils avaient beaucoup plus par le passé, cher Monsieur ! Demandez à vos amis assis à côté de vous, ou à monsieur FEURTET !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quand nous avons pris la Ville, monsieur RAMOS...

M. ALAIN RAMOS :

Quand vous avez pris la Ville ? Quand vous avez été élus !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, eh bien le club auquel vous faites allusion avait dix fois plus de subventions que l'autre.

M. ALAIN RAMOS :

Non, c'est faux ! Vous avez dépouillé...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si ! 23 000 pour 2 300 €. Eh oui, monsieur RAMOS ! Vous avez du mal à l'entendre, c'est pourtant la vérité !

M. ALAIN RAMOS :

Non, je vais aussi à la Maison...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Karim BOUMEDJANE et ensuite Didier MIGNOT, puis nous passerons au vote parce que j'en ai marre d'entendre ce genre d'ânerie, franchement !

M. ALAIN RAMOS :

Moi, j'en ai marre qu'on ne respecte pas la loi !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous parlerez quand je vous donnerai la parole ! Monsieur BOUMEDJANE et ensuite monsieur MIGNOT.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Merci, monsieur le Maire. Je vais vous dire quelques mots sur l'association ESBM Judo que je connais bien, le projet haut niveau également.

Je ne savais pas que monsieur RAMOS était devenu un juriste pointu sur chaque article. Je ne vais pas rentrer dans cette démonstration.

Je voulais simplement redire devant cette assemblée que bien évidemment, cette association est gérée de manière responsable par des hommes et des femmes. Vous l'avez rappelé, elle bénéficie de subventions importantes de la collectivité ; demain, du Département ; et de plusieurs partenaires privés qui adhèrent à un projet de haut niveau. Excusez du peu : vous avez au Blanc-Mesnil la première équipe en Judo de France, avec des internationaux, des médaillés olympiques et des médaillés...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le principal pourvoyeur d'athlètes en équipe de France.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Tout à fait. L'ESBM est devenu un acteur majeur dans le monde du Judo et dans le sport français. Je vois que cela peut vous déranger. Vous connaissez bien évidemment les sources de financement du sport, c'est difficile donc je ne vois pas pourquoi vous pointez le doigt et la suspicion.

Ce n'est pas le cas, il y a une transparence... Laissez-moi finir mon propos ! Il y a une transparence totale, monsieur RAMOS, d'ailleurs des bilans d'activité et des bilans financiers sont communiqués à la municipalité, qui est aujourd'hui la première collectivité qui soutient... Demain, je vous dis qu'il y aura le Département mais aujourd'hui c'est la Ville du Blanc-Mesnil, à hauteur d'une subvention de mémoire de 58 000 €. Monsieur le Maire et Madame LEMARCHAND pourront peut-être nous dire le contraire si je ne suis pas précis sur ce montant ; et aujourd'hui d'une subvention exceptionnelle de 50 000 €. Donc, faites le compte, monsieur RAMOS, cela fait 108 000 €, si l'on y rajoute...

M. ALAIN RAMOS :

On a donné 15 000 € exceptionnels il n'y a pas longtemps, cela fait donc 123 000.

M. KARIM BOUMEDJANE :

Non, là vous vous êtes trompé, la calculette a déraillé. Cela fera effectivement un effort important de la municipalité sur cette saison, si l'on accumule les deux subventions, donc à hauteur de 108 000 €, sur un budget très important, qui est principalement utilisé pour la masse salariale puisque c'est un club qui fait tout de manière légale, qui paie les cotisations sociales et cela lui coûte cher. Tout est déclaré. Le président vous communiquera les informations, j'espère que cela vous permettra de mieux dormir.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci Karim. Didier MIGNOT, Christine COMAYRAS, puis nous passons au vote.

M. DIDIER MIGNOT :

Je suis surpris ; je pense que Karim BOUMEDJANE ne participera pas au vote, mais je ne comprends pas pourquoi l'adjoint à la Culture répond à cette question sur le sport, c'est son droit mais...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Parce qu'historiquement il est impliqué dans le Judo blanc-mesnilois.

M. DIDIER MIGNOT :

La dernière fois, il n'avait pas participé au vote.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Monsieur MIGNOT, vous parlez au champion du monde universitaire de Judo.

M. DIDIER MIGNOT :

Je sais très bien qui est Karim BOUMEDJANE.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc il est habilité à parler de Judo.

M. DIDIER MIGNOT :

Bien sûr, mais c'est surtout parce qu'il ne va pas prendre part au vote. Parce que vous êtes membre du Comité directeur de...

M. KARIM BOUMEDJANE :

Oui, je suis d'accord, je ne prends pas part au vote, mais je peux m'exprimer. On ne va pas se mentir, vous voulez des informations, des éléments, on vous en donne.

M. DIDIER MIGNOT :

Pouvez-vous me laisser finir ? Justement, quand on ne prend pas part au vote... Mais ce n'est pas le principal de mon intervention. Je m'étonne simplement et j'attire votre attention, sur le fait que, même si vous ne participez pas au vote, vous participiez de cette manière-là au débat peut être sujet à caution ; c'est tout. La deuxième chose que je voulais...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Monsieur MIGNOT, on a eu dans votre Conseil municipal Evelyne CARREAU qui était présidente du CSBM, voilà, c'est comme ça... Vous-même étiez impliqué dans le Rugby en tant que maire adjoint au Sport. C'est la vie publique.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne remets pas cela en question. Maire adjoint au Sport, mais je n'étais pas membre du Comité directeur du Rugby, je le précise.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas vous, mais des membres de votre famille. Et de l'Haltérophilie aussi.

M. DIDIER MIGNOT :

D'abord, je me réjouis du succès des judokas du Blanc-Mesnil, quel que soit leur club. C'est bien, donc il faut le saluer ; tant mieux ! On peut dissenter à l'envi sur la manière dont s'est fabriqué le succès, notamment de l'ESBM, mais ce n'est pas mon propos ce soir.

Il est normal que l'on s'interroge quand une subvention est de 58 000 € et elle passe du fait de l'exceptionnalité de cette subvention, à 123 000 €. Il n'est pas débile et inutile de... Pardon ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Monsieur RAMOS vous met dans l'erreur, 58 et 50 = 108.

M. DIDIER MIGNOT :

Alors on ne parle pas des mêmes exercices parce qu'il y a eu 58 000 €... Non, mais il y a eu les 15 000 €. Ne soyez pas sur la défensive comme ça, je suis pacifiste ! 58 000 € + 15 000 € de subvention exceptionnelle, pour le Championnat d'Europe, mais ce n'était peut-être pas le même exercice...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'était l'année dernière. Pour la même raison.

M. DIDIER MIGNOT :

Et les 50 000 € de subvention exceptionnelle cette année.

C'est normal que nous posions des questions. Nous les posons parce que ces 50 000 € pour les Championnats d'Europe qui auront lieu en décembre, d'après la note, sachant qu'en juillet et en août les athlètes qualifiés pour ces Championnats d'Europe, qu'ils soient du BMS Judo ou de l'ESBM Judo, seront en stage avec...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, le BMS Judo ne participe pas à la Coupe d'Europe, monsieur MIGNOT, elle est rétrogradée en deuxième division, en garçons et en filles.

M. DIDIER MIGNOT :

Alors je vais reformuler, mais si vous ne me laissez pas finir cela va durer un temps fou, j'ai plein de choses à dire encore.

Donc, sachant que ces athlètes de l'ESBM Judo seront en stage avec la Fédération en juillet et en août, il s'avère que 50 000 € ce sera pour les trois mois qui viennent, cela fait près de 17 000 € par mois pour préparer ces Championnats d'Europe, ce qui est tout à fait...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a les hôtels, les déplacements aussi.

M. DIDIER MIGNOT :

Je sais bien ! Sachant qu'y compris...

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Mais non ! Ce n'est pas les déplacements, c'est surtout parce qu'on ne peut pas voter, il n'y a pas de Conseils municipaux. Mais c'est incroyable...

M. DIDIER MIGNOT :

Est-ce que je peux finir ? Mettez-vous d'accord en bureau politique mais laissez-moi finir !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, non, ce sont les âneries qui nous gênent ! Il y a un tas de choses qui sont dites qui sont incroyables !

M. DIDIER MIGNOT :

Puis-je finir mon propos, s'il vous plaît ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais à condition de ne pas dire des contre-vérités !

M. DIDIER MIGNOT :

Vous répondrez à mes contre-vérités après mais laissez-moi finir !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais on perd du temps !

M. DIDIER MIGNOT :

C'est vous qui perdez du temps !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On est constamment en train de rectifier les âneries qu'on peut entendre.

M. DIDIER MIGNOT :

Je redis : vous me parlez des déplacements, y compris les clubs sont soutenus dans ce cadre-là par le Conseil départemental et ils sont soutenus au niveau départemental et national. Et c'est normal qu'on s'interroge sur cette question parce qu'il semblerait que les sorties de fin d'année des enfants de ce Club n'ont pas eu lieu parce qu'il y avait des problèmes budgétaires, donc il faut quand même dire ces choses-là !

Il est normal qu'on se pose un certain nombre de questions, je le répète. Et puisque vous me prenez sur l'antériorité, monsieur MEIGNEN, j'ai retrouvé une tribune d'avril 2012, vous écrivez dans le journal : « Je vais changer de sport, je vais passer au foot ». Vous nous reprochiez évidemment la mainmise communiste sur les associations, mais vous disiez à l'époque (je cite un extrait) : « *Quelques semaines plus tard, le journal de la Ville annonçait complaisamment l'élection de ces deux personnes aux postes de présidents du BMS Football avant même que l'Assemblée générale du Club ne soit réunie* ». Comment avez-vous fait pour élire monsieur Eric BESSON, président du Club ? L'Assemblée générale s'est-elle réunie ou l'a-t-on appris par une conférence de presse ? Voilà, donc si vous voulez on ne reste pas dans ces débats-là mais je veux simplement vous ramener à la raison sur ces questions-là.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je réponds tout de suite parce que ce n'est pas moi qui ai élu Eric BESSON, je l'ai présenté ; il y a eu une Assemblée générale, il a été élu par l'Assemblée générale du Club, tout simplement, et je maintiens qu'en 2012 vous aviez annoncé avant l'Assemblée générale le nom du président et du vice-président du Club. Si ! Il y en a eu... Vous êtes mal informé, arrêtez ! Mais arrêtez de ricaner, c'est incroyable ! Brigitte LEMARCHAND. Autant de mauvaise foi...

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Je voudrais juste tranquilliser monsieur RAMOS et les autres membres du Conseil municipal. Sachez que l'ESBM Judo, comme vous avez pu le voir puisque vous avez tous lu le contrat de Ville Politique de la Ville. Sur le Contrat de Ville Politique de la Ville 2015-2020 figure l'ESBM Judo, donc soyez tranquilles, l'Etat tout, comme la Ville, veille sur l'argent public.

Donc, il n'y a pas de souci, même s'ils ont peu, même si on leur donne un euro, l'Etat veille sur tout. Je peux vous assurer que monsieur le Préfet fait bien son travail, comme nous, les élus !

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Je voudrais attirer aussi l'attention sur une contre-vérité. Les seuls qui ont touché des frais de déplacement de la part du Département, c'est bien le BMS Judo, et pas du tout l'ESBM Judo. Vos propos laissent supposer qu'ils touchent des subventions, ce qui est faux. Seul le BMS Judo a touché ces subventions.

D'autre part, nous votons cette subvention exceptionnelle aujourd'hui parce que pendant les trois prochains mois il n'y aura pas de Conseil municipal, ou au moins en juillet et août, et si c'est voté fin septembre, avec le délai imparti par le Trésor Public, la subvention ne sera versée qu'au mois d'octobre, et là, largement, les dépenses seront faites. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui nous présentons cette subvention.

Encore une fois, nous sommes en année fiscale et pas en année judo ou année sportive, sur l'année 2018 c'est bien 58 000 € de subvention à l'ESBM Judo et 50 000 € pour cette subvention exceptionnelle. Il n'y a rien d'autre, à ma connaissance.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous rappelle que nous avons laissé les subventions aux clubs sportifs en l'état par rapport à ce que vous-mêmes aviez voté. De mémoire : la Gymnastique 160 000 € de subvention annuelle, le Tennis 100 000 € environ. Je crois savoir que le Rugby est à 70 ou 80 000 € ou plus encore. Je veux dire que c'est dans ces eaux-là. Le Football, 250 000 €.

Monsieur MIGNOT, nous avons un Club champion de France, Et nous ne versons que 58 000 € de subvention à l'année, + 50 000 € parce qu'il se qualifie pour l'Europe, sinon il ne les aurait pas eus. On est champion de France avec ce club ! Mais dites bravo ! Félicitez-les ! On parle du Blanc-Mesnil en bien, partout ! On passe sur les télévisions, les filles et les garçons disent du bien du Club, disent du bien du Blanc-Mesnil.

D'ailleurs, il y en a trois qui habitent au Blanc-Mesnil tellement c'est bien... Vous êtes en train de nous reprocher des subventions alors qu'il y a un tas de clubs qui n'ont pas les mêmes résultats, de sections sportives qui n'ont pas les mêmes résultats, et qui ont des subventions, le double ou le triple ! A moment donné il faut être raisonnable...

M. DIDIER MIGNOT :

Mais ce n'est pas ça...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et il y a un projet, nous accompagnons le projet et nous pourrions l'accompagner encore plus, encore mieux, parce qu'ils méritent qu'on les aide encore un peu plus, parce qu'il faut se maintenir à ce niveau-là et parce que notre objectif, c'est d'avoir des Blanc-Mesnilois aux Jeux Olympiques ! C'est cela, l'objectif ! Pour que la Ville continue à rayonner ! Mais tout cela vous échappe, j'ai l'impression !

M. DIDIER MIGNOT :

Non, non !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous passons au vote.

M. ALAIN RAMOS :

Je rappelle quand même que la Cour régionale des Comptes...

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, c'est ça ! C'est ça !

M. DIDIER MIGNOT :

Mais ce n'est pas ce qu'on vous demande !

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et on rappelle que monsieur RAMOS, qui dénonce à tour de bras, envoie des courriers partout et notamment à la Chambre régionale des Comptes, pour provoquer la suspicion. Sauf que nous répondons à tout, monsieur RAMOS ! Nous n'avons rien à cacher.

Monsieur RAMOS, aujourd'hui on appelle cela « lanceur d'alerte », hier on disait : « ce sont des balances ». Voilà ce que vous êtes, monsieur RAMOS.

Qui est pour cette subvention ? Nous en terminons parce que cela commence à bien faire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix POUR, 8 voix ABSTENTION (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix POUR (M. DRINE),

Sans que M. BOUMEDJANE ne prenne part au vote,

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € à l'association Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo afin que celle-ci puisse mener à bien cette compétition européenne.
- APPROUVE l'avenant à la convention entre la Ville et l'association Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo.
- AUTORISE monsieur le Maire à la signer.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

34. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AMICALES DE LOCATAIRES

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit des résidences du Cèdre et de Pierre Montillet, cette fois.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, au titre de l'année 2018, à chacune des amicales de locataires suivantes :
 - Résidence du Cèdre
 - Pierre Montillet.
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

35. CONVENTION-CADRE POUR LA CRÉATION ET L'ANIMATION D'UN ATELIER DE SOPHROLOGIE AUPRÈS DES PATIENTS DU CSAPA CAP93
--

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On parle du CSAPA. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention-cadre pour la création et l'animation d'un atelier de sophrologie auprès des patients du CSAPA CAP93.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer cette convention.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants à l'action.
- DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants.

36. MISE À JOUR, SUITE AUX ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES, DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est technique. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix POUR, 8 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix ABSTENTION (M. DRINE),

- ABROGE les délibérations n°2014-132 du 24 avril 2014, n°2016-327 du 6 octobre 2016 et n°2018-04-27 du 12 avril 2018,
- MAINTIEN les pouvoirs délégués au maire, le cas échéant modifiés selon la version en vigueur de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de conférer des nouveaux pouvoirs au maire comme suit :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans la limite d'augmentation annuelle de 20%, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires,
- des droits de tirages, échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement, notamment par remboursement anticipé ;

Le Maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-précédemment énumérées ;

Cette délégation consentie en application de l'article L.2122-22 - 3°) du C.G.C.T. prendra fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 900 000 € par acquisition;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle en première instance comme en appel ou en cassation, devant les juridictions suivantes, dans les matières intéressant la commune pendant toute la durée du mandat :

- saisine, défense et représentation devant les trois degrés de juridictions de l'ordre administratif (Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel, Conseil d'Etat) quelles que soient les procédures administratives contentieuses, y compris les procédures d'urgence (référé), les contentieux de l'annulation, les contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle ou de responsabilité administrative, le contentieux répressif, dans le cadre des contraventions de voirie ;
- saisine, défense et représentation devant les juridictions civiles et pénales (Tribunal d'Instance, de Grande Instance, Cour d'Appel et Cour de Cassation) notamment pour se constituer partie civile, ou en défense quelles que soient les procédures contentieuses, y compris les procédures d'urgence (référé) ;
- saisine du Conseil Constitutionnel dans le cadre de question prioritaire de constitutionnalité ;

Désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de la commune soit pour toute affaire la concernant soit de façon particulière pour une affaire déterminée ainsi qu'il le sera précisé dans chaque circonstance ;

et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 10 millions d'euros ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans la limite de 500 000 €, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans la limite de 500 000 € ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur, sans limitation de montant maximum, l'attribution de subventions ; étant précisé que cette délégation est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ;

27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans la limite de 30 000 000 euros par projet objet de la demande d'autorisation d'urbanisme ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

- AUTORISE l'exercice de ces pouvoirs par le remplacement du maire en cas d'empêchement.
- AUTORISE leur subdélégation aux adjoints du maire, aux autres membres du Conseil municipal si l'ensemble des adjoints sont titulaires d'une délégation.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
2018-43	15.03.18	Mise à disposition de locaux - Convention avec l'école Polyvalente pour l'organisation de classes de découvertes au centre de vacances d'une Nanteuil le Haudouin.
2018-72	26.03.18	Convention de mise à disposition de locaux à l'association MUSICAL THEATRE DU BLANC MESNIL au sein du Théâtre du Blanc-Mesnil.
2018-73	30.03.18	Acquisition par exercice du droit de préemption urbain de la propriété sise 34, avenue Jean Cartigny/4 place Henri Duquenne cadastrée AV 761 au Blanc-Mesnil appartenant à monsieur et madame MEHABI.
2018-74	04.04.18	Convention de mise à disposition de locaux à l'association ARPEJ au sein du Théâtre du Blanc-Mesnil.
2018-75	04.04.18	Convention de mise à disposition de locaux à l'institution Sainte Marie au sein du Théâtre du Blanc-Mesnil.
2018-76	04.04.18	Réalisation d'une ligne de trésorerie au près de la Caisse d'Epargne d'Ile de France.
2018-77	06.04.18	Avenant n°1 à l'appel d'offres ouvert concernant l'extension de l'installation d'un système de vidéoprotection, travaux de déploiement d'infrastructures fibre optique, travaux de génie civil associés - Phase 3.
2018-78	09.04.18	Marché à procédure adaptée concernant l'organisation de séjours pour les séniors de la Ville du Blanc-Mesnil - année 2018.
2018-79	09.04.18	Avenant n°1 au lots n°1-2-3-4-5-6 et 7 du marché à procédure adaptée pour l'aménagement d'un centre technique municipal au 2 avenue Einstein.

2018-80	10.04.18	Avenants au marché à procédure adaptée concernant la couverture de trois courts de tennis au stade Paul Eluard.
2018-81	10.04.18	Marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'un désherbeur.
2018-82	10.04.18	Avenant n°1 au marché à procédure adaptée pour le réaménagement du plateau sportif Montillet avenue Jean Jaurès.
2018-83	10.04.18	Contrat général de représentation avec la SACEM.
2018-84	24.04.18	Avenants à la police flotte automobile n° 020070/Q.
2018-85	24.04.18	Avenants à la police multirisque des bâtiments n° 020070/Q.
2018-86	26.04.18	Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment en classes sport - Etudes avec hébergement.
2018-87	26.04.18	Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un practice de golf ainsi que d'un putting green et aménagement d'un club house à la ferme Pasquier.
2018-88	26.04.18	Marché passé selon la procédure adaptée pour l'aménagement de l'allée des carrières.
2018-89	26.04.18	Marché passé selon la procédure adaptée pour le désherbage de la voirie communale.
2018-90	30.04.18	MAPA Elaboration d'un programme pour la réalisation d'une école maternelle, d'une école élémentaire et d'un gymnase.
2018-91	09.05.18	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement dans le groupe scolaire Jean Jaurès.
2018-92	09.05.18	Convention de mise à disposition de locaux au profit de la société NICOLLIN.

2018-93	23.05.18	Avenant n°1 au marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la jauge du théâtre du Blanc-Mesnil.
2018-96	28.05.18	Renouvellement de l'adhésion auprès de l'association MAAD 93.
2018-97	28.05.18	Conservatoire à Rayonnement Départemental – Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication – D.R.A.C. Ile-de-France.
2018-98	29.05.18	Marché passé à procédure adaptée pour la réalisation du spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2018.
2018-99	29.05.18	Marché passé à procédure adaptée pour l'acquisition de matériels de restauration pour l'office du restaurant scolaire Jules Ferry.
2018-100	29.05.18	Convention entre la Ville du Blanc-Mesnil et la SAS ELRES "ELIOR" pour la livraison de repas au centre de vacances de la Barre de Monts.
2018-101	29.05.18	Marché à procédure adaptée pour le désamiantage, la démolition et la dépollution du CTM.
2018-102	31.05.18	Clôture de la régie de recettes pour la perception du prix de vente des produits vendus en distributeurs automatiques.
2018-103	05.06.18	Tarifification des activités municipales. Actualisation des barèmes du quotient familial à compter du 1er septembre 2018.
2018-104	05.06.18	Tarifs des activités sportives à compter du 1er septembre 2018.
2018-105	06.06.18	Conventions entre la Ville et l'INRAP pour la réalisation de diagnostics archéologiques préventives pour le club house et la ferme Pasquier.

2018-106	07.06.18	Convention avec KAUFMAN ET BRAOARD DEVELOPPEMENT pour l'occupation précaire du terrain situé 117, avenue Henri Barbusse.
----------	----------	--

Vœu présenté par le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au Cœur » concernant la vente des logements sociaux issus du patrimoine de Seine-Saint-Denis habitat :

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous abordons le vœu qui est présenté par l'opposition municipale concernant la vente d'une partie du patrimoine de Seine-Saint-Denis Habitat. Je vous laisse la parole, monsieur MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Je vais lire le vœu, simplement :

Le 15 mai dernier, en Conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat, une délibération proposant de vendre une partie du patrimoine de ce bailleur a été adoptée.

Le Blanc-Mesnil est concerné par la vente du foncier aux 4 tours, à Pasteur, à Bournonville ; de commerces à Bournonville et au centre-ville (Bâtiment Péri 2) – là où il y avait la librairie - et de logements avenue Jean Bouin, résidence Victor Hugo, et cité Guy Moquet.

Alors que Seine-Saint-Denis Habitat, comme tous les bailleurs sociaux, est mis gravement en difficulté par les mesures de la loi de finance leur faisant porter le poids de la baisse des APL et de l'augmentation de la TVA de 5,5 % à 10 %, nous refusons que la vente des logements, voulue par la loi ELAN, soit la variable d'ajustement des équilibres budgétaires, a fortiori quand celle-ci est décidée avant même l'adoption de ladite loi.

Ce n'est pas en se séparant d'une partie de son patrimoine que l'office assurera son avenir. Au contraire, le produit des ventes ne fera que masquer des difficultés financières dont la principale cause est le retrait des aides de l'Etat, pourtant constitutives du modèle économique du logement social.

C'est à ce niveau qu'il convient d'agir et pas à un autre. Nous considérons qu'une vaste mobilisation est nécessaire, associant l'ensemble des acteurs du logement social, à commencer évidemment par les locataires.

Le logement social est un élément fort de l'identité de notre département. Il constitue la première des protections sociales pour ses habitantes et ses habitants, et l'attaque sans précédent qu'il subit avec ce gouvernement nécessite un large débat.

Car les enjeux structurels restent forts et sources de fortes inquiétudes : quel partenariat entre l'office départemental et les autres offices publics du département ? Comment pallier la faiblesse de la qualité du service rendu aux locataires ? Quel financement pour les réhabilitations ? Quels moyens pour produire les logements attendus par les 90 000 demandeurs de la Seine-Saint-Denis ? (Je crois que c'est 100 000 maintenant).

Autant de questions qui ne trouveront pas de réponse dans la décision précipitée de revendre des logements de l'office, qui n'exclut même pas la vente à la découpe aux particuliers, dont on sait pourtant les dangers dont elle est porteuse.

Pour toutes ces raisons et ces différents motifs, le Conseil municipal :

- *réaffirme notre opposition à la vente des logements sociaux issus du patrimoine de Seine-Saint-Denis Habitat et à la loi ELAN ;*
- *demande l'abrogation de la délibération votée en CA de Seine-Saint-Denis Habitat relative à la vente de logements sociaux de son patrimoine, le 16 mai dernier ;*
- *demande l'ouverture du débat nécessaire avec les maires, les élu-e-s concerné-e-s, les associations de locataires et les citoyen-ne-s sur le devenir des politiques relatives au logement social conduites par Seine-Saint-Denis Habitat.*

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, monsieur MIGNOT. Nous avons bien compris votre démonstration. Je demande à la majorité municipale de ne pas voter ce vœu, je vais vous expliquer pourquoi.

Je me bats au jour le jour pour obtenir une rénovation de ces bâtiments. On voit dans quel état est le patrimoine de SSDH, on a vu dans quel état était le patrimoine de l'OPIEVOY, on s'est d'ailleurs battu pour que l'un ne fusionne pas avec l'autre. On voit aujourd'hui la difficulté des bailleurs sociaux, notamment sur notre Ville, à entretenir dans l'intérêt des habitants, des locataires, le patrimoine.

Mais, une fois qu'on a fait ce constat : je ne manque pas une occasion, à chaque fois que j'ai un locataire qui se plaint, d'écrire au bailleur quel qu'il soit, et notamment à SSDH qui fait particulièrement mal son travail, qui (d'après ce qu'on me dit, et les informations viennent du dernier Conseil d'administration, comme les vôtres) est, comme on dit, « à la ramasse » financièrement.

Comment ont-ils pu acheter OPIEVOY vu l'état de leurs finances ? Ces gens sont irresponsables.

Mais, pour autant, je ne peux pas réclamer la rénovation des appartements et des immeubles des différents bailleurs du Blanc-Mesnil (je laisse OSICA de côté, qui se comporte plutôt bien au Sous-Coudray) et d'un autre côté, voter contre ce qu'ils considèrent, eux, comme le seul moyen d'entretenir et de rénover leur patrimoine, c'est-à-dire : vendre une partie du patrimoine pour financer la réhabilitation.

On peut en discuter, ou pas, est-ce une bonne solution ou pas ? Toujours est-il que l'on a les bailleurs qui, aujourd'hui, probablement encouragés par le gouvernement Macron, ont procédé de cette manière. Je dis qu'à tout prendre, je préfère une réhabilitation du parc immobilier, dans l'intérêt des habitants.

C'est pour cette raison que nous ne voterons pas votre vœu, tout en partageant le constat qui est fait de la nécessaire rénovation du patrimoine et des lacunes d'un certain nombre de bailleurs sociaux. Nous sommes bien d'accord là-dessus.

Voilà ce que je voulais vous dire en explication de notre vote.

Qui est pour l'adoption du vœu de l'opposition ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix CONTRE, 8 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur »), 2 voix POUR (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »), et 1 voix ABSTENTION (M. DRINE),

- REJETTE le vœu présenté par le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au Cœur » concernant la vente des logements sociaux issus du patrimoine de Seine-Saint-Denis habitat.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le Conseil municipal a été un petit peu plus long que prévu, merci de votre patience. Je pense notamment... Monsieur MIGNOT ?

M. DIDIER MIGNOT :

Pouvons-nous avoir les dates ?

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'allais vous donner le prochain Conseil municipal...

M. DIDIER MIGNOT :

Mais les dates des prochains Conseils municipaux.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas possible...

M. DIDIER MIGNOT :

Je rappelle que vous aviez dit que celui-ci devait avoir lieu le 5 juillet, il a lieu le 28 juin, d'où les excusés de ce soir, évidemment cela perturbe les agendas qui sont pour les uns et les autres très compliqués. Nous vous demandons une énième fois d'avoir des dates prévisionnelles des Conseils municipaux, sinon nous n'allons pas nous en sortir.

MONSIEUR LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le conseil a été avancé d'une semaine parce qu'il fallait passer des votes avant le 30 juin.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas cela le problème, monsieur MEIGNEN. Je comprends, mais donnez nous un calendrier prévisionnel.